

Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales

Hélène Belleau

Institut national de recherche scientifique
Centre Urbanisation Culture Société
helene.belleau@ucs.inrs.ca

Raphaëlle Proulx

Institut national de recherche scientifique
Centre Urbanisation Culture Société
Raphaelle.proulx@gmail.com

Résumé

Les relations économiques entre parents et enfants et entre conjoints se sont radicalement transformées au cours du dernier siècle. Les changements économiques (urbanisation, crises financières, guerres, etc.) mais aussi certaines lois et mesures sociales ont influencé grandement les liens d'interdépendances au sein des ménages au point d'en inverser parfois le sens des flux monétaires. En nous attardant spécifiquement au contexte québécois, cette réflexion tente de dégager les principaux points tournant de cette évolution en posant un regard sur les liens entre les jeunes et leurs parents et entre ces derniers et sur les enjeux sociaux qu'elle suscite.

Mots clés : Revenu familial, argent, couple, gestion, politiques sociales

Abstract

Economic relationships between parents and children and between spouses have changed radically over the past century. Economic changes (urbanization, financial crises, wars, etc.), plus a number of laws and social measures, have significantly affected the links of mutual dependence within households to the point where the direction of the monetary flows have been inverted. Focussing specifically on the Quebec context, the article will attempt to identify the linchpins of these changes by looking at the links between young people and their parents and between the latter and the social issues they raise.

Keywords: Family income, money, the couple, management, social policies

Le revenu familial est souvent posé comme une donnée objective, basée sur des faits neutres qui permettent de mesurer la richesse ou la pauvreté des individus et des ménages. De nombreux programmes gouvernementaux et mesures fiscales s'appuient d'ailleurs sur cette notion comme critère d'admissibilité financière des individus aux services et ressources. Or l'analyse critique et historique présentée ici met en lumière le flou conceptuel sur lequel repose la notion de revenu familial et la variété des réalités qu'elle recouvre. Cette catégorie statistique véhicule l'idée d'une mise en commun de l'ensemble des revenus et de leur redistribution plus ou moins égalitaire entre les membres d'une famille. Derrière cette apparente unité conceptuelle, au moins trois formes différentes de *revenu familial* ont successivement caractérisé la vie économique des ménages¹ au cours du dernier siècle : 1° le *revenu familial multi générationnel* (de la fin du XIX^e siècle aux années 1940) ; 2° le *revenu familial à pourvoyeur unique* (de 1945 à la fin des années 1960) et 3° le *revenu conjugal individualisé* (de 1970 à aujourd'hui). Ces formes ont généralement coexisté avec plus ou moins d'intensité en raison de la variété des situations familiales, des classes sociales, des milieux de vie, etc.

Ces trois formes qui seront décrites ici apparaissent aussi étroitement liées à des périodes historiques, marquées par des variations importantes dans le flux monétaire des ménages, notamment avec des hausses significatives du revenu personnel. En effet, le passage d'une forme à l'autre concorde avec des hausses de plus de 50 % du revenu réel par habitant au cours des décennies suivantes : 1900-1910, 1940-1950 et 1970-1980 (Dauphin, 2002 : 3). Paradoxalement, cette dernière période a connu simultanément un ralentissement du pouvoir d'achat qui a contribué, sans nul doute, à accroître le nombre de ménages à deux pourvoyeurs. Ces bonds dans la croissance des revenus et du niveau de vie ont permis une reconfiguration des échanges financiers entre conjoints. Au cours du siècle, le droit, social et privé, et la mise en place de mesures sociales diverses ont d'ailleurs accompagné ces changements en reconnaissant l'égalité, l'autonomie et l'indépendance des individus vivant en couple. Dans les années récentes, l'augmentation du revenu des femmes, liée à leur présence accrue sur le marché du travail, a modifié les dynamiques pécuniaires conjugales dans le sens d'une individualisation toujours plus importante de la gestion des revenus au sein des ménages (Belleau et Henchoz, 2008 ; Stocks *et al.*, 2007). Or en dépit de l'évolution du droit et des mœurs, certaines mesures de lutte contre la pauvreté supposent, voire imposent, encore aujourd'hui, l'interdépendance économique des conjoints en évaluant le niveau de vie des individus à l'aune du *revenu familial*. La thèse défendue ici est que le concept de *revenu familial* apparaît vague et insidieux en ce qu'il masque des inégalités et des rapports de pouvoir au sein des familles et de la société en général. Cette analyse du revenu familial met en question plus fondamentalement l'utilisation de ce concept dans les enquêtes sur la pauvreté et dans certaines mesures sociales de l'État. L'originalité de l'approche proposée tient au fait que l'analyse se fonde non pas sur des données nouvelles, mais sur une relecture critique et historique du passé en épousant le point de vue des individus vivant en famille plutôt que celui, plus habituel, de l'État.

¹ Afin d'alléger le texte, nous utilisons ici le terme ménage comme synonyme de famille bien que ces deux termes renvoient à des réalités parfois différentes selon Statistique Canada. Pour une analyse de ces concepts voir notamment Lapierre-Adamcyk *et al.* (1996).

Afin d'identifier les composantes qui se sont modifiées au fil du temps et d'articuler ainsi l'analyse à l'examen des faits historiques, nous décomposerons d'abord sur le plan théorique le concept de *revenu familial*. Nous décrirons ensuite à grands traits les trois principales formes qu'a prises ce *revenu familial* au cours du dernier siècle au Québec, en dégagant les facteurs sociaux, économiques, juridiques, idéologiques qui ont favorisé le passage d'une forme à l'autre. Ainsi, au fil du siècle, on observera que les rapports d'interdépendance entre mari et femme, d'une part et, d'autre part, entre parents et enfants se sont transformés au point d'inverser parfois le sens des flux d'argent entre les conjoints et entre les générations.

1. La famille : unité économique et unité de consommation

Aux fins de notre analyse, le concept de *revenu familial* sera traité à partir des deux aspects suivants : celui des ressources qui entrent dans le ménage et celui de la famille comme *unité* de consommation. Ces deux aspects sont étroitement imbriqués, mais permettent d'un point de vue analytique de distinguer des dimensions importantes dans la compréhension des transactions financières entre conjoints et de la circulation de l'argent dans et en dehors de la sphère privée.

Les revenus du ménage défini comme une unité économique

Le *revenu familial* est le plus souvent établi par un simple exercice comptable qui additionne les ressources financières des deux conjoints et parfois aussi celles des enfants et des autres personnes apparentées ayant un revenu et vivant sous le même toit. Cette addition des revenus camoufle tout d'abord l'inégalité des contributions économiques au sein du ménage, contributions qui ont beaucoup varié avec les époques et se sont différenciées les unes des autres en fonction du sexe et des rôles sociaux attendus des divers membres de la famille. Par ailleurs, sous cette présumée *unité économique* se cache une asymétrie dans l'accès et le contrôle de l'argent entre les membres de la famille. Ainsi, l'idée que peut induire le statut d'*unité économique* quant à la mise en commun des avoirs de ses membres ne reflète pas la réalité quotidienne des ménages. À ce chapitre, l'analyse de l'apport des femmes au *revenu familial* et de leur rôle dans sa gestion est particulièrement instructive. La théorie du marquage de l'argent développée par Viviana Zelizer (2005) révèle de plus que certaines « catégories » de revenus (pension, allocation, salaire d'appoint, pourboire, allocation familiale, etc.) sont assignées à des usages particuliers et qu'elles ne sont pas toujours versées dans le trésor familial.

La famille comme unité de consommation

Le concept de *revenu familial* est aussi étroitement lié à l'idée que la famille est une *unité* de consommation. Selon Delphy (2002 : 78), si l'on y réfère abondamment en sociologie, la fonction de consommation des familles a été peu traitée sur le plan théorique à ce jour. Sa critique du concept d'*unité de consommation* met en évidence le fait qu'il renvoie implicitement à « l'unité d'observation de la consommation » qu'utilisent souvent les économistes. Ce concept véhicule implicitement que la consommation des individus dans une famille est commune, homogène et indifférenciée. Or, comme l'a souligné Young (1952) quelques décennies plus tôt, la consommation de nourriture, par exemple, a longtemps été hautement différenciée et hiérarchisée au sein des ménages entre les âges (enfants, adultes, personnes âgées) ; entre mari et femme (« *bread-winners are often the meat-eaters* »), etc. Néanmoins, une

fonction redistributive plus ou moins égalitaire est attribuée à la famille, fonction qui ne trouve pas toujours d'appui dans les pratiques, comme le montrent aussi les recherches empiriques récentes dans ce domaine (Belleau et Proulx, 2010 ; Burgoyne et Lewis, 1994 ; Kenney, 2006).

En somme, ce présupposé d'*unité* de consommation laisse dans l'ombre les dynamiques intrafamiliales, elles-mêmes liées à des normes, des valeurs, mais aussi à des représentations de la solidarité conjugale multiples. L'augmentation du niveau de vie, mais aussi l'accès direct à un revenu personnel, a permis aux femmes et aux jeunes particulièrement, comme nous le verrons, d'acquérir une autonomie de consommation au fil du temps.

2. Première moitié du XX^e siècle : le revenu familial multigénérationnel

D'une économie familiale rurale...

Jusqu'au tournant du XX^e siècle, la majorité de la population québécoise vivait sur des fermes (Linteau *et al.*, 1989 : 130). Basée sur une économie agricole, la subsistance des familles était assurée par la production de matières premières. Le travail conjugué de l'ensemble des membres d'une même famille, incluant les jeunes enfants, était requis. Il n'était pas rare que ceux-ci soient retirés de l'école pour accomplir diverses tâches tant sur la ferme qu'à la maison (Lemieux et Mercier, 1989 : 70). Tous contribuaient ainsi à l'économie familiale essentiellement par leur force de travail. Jusqu'à la crise des années 1930, dans les zones agricoles, les deux tiers du *revenu familial* étaient gagnés en nature. La circulation d'argent était donc relativement limitée (Bouchard, 1988 : 293).

L'importance d'un revenu monétaire dans les milieux agricoles s'accrut cependant au cours du XX^e siècle, notamment avec les productions spécialisées à partir de la Première Guerre mondiale (Linteau *et al.*, 1989 : 565) et le développement de la société de consommation dès les années 1920. D'ailleurs, la commercialisation de l'agriculture transforma radicalement « les anciens rapports d'interdépendance [au sein des ménages] en rapport de dépendance entre ceux qui ont des revenus et ceux qui n'en ont pas » (Collectif Clio, 1992 : 201).

Divers moyens permettaient aux membres de la famille, selon leur âge et leur sexe, de contribuer financièrement aux revenus familiaux globaux. Le travail de bûcheron en hiver, la vente des produits de l'érable (acériculture), de la pêche et du bois de chauffage ainsi que la participation à des travaux de voirie relevaient du travail des hommes (Linteau *et al.*, 1989). Chez les jeunes, le travail dans les chantiers forestiers dès l'âge de 13 ans permettait l'entrée d'argent sonnante dans l'économie domestique (Bouchard, 1988 : 301). L'envoi d'une part du salaire du travail itinérant – qui consistait en une grande variété d'emplois temporaires – des jeunes adultes célibataires partis gagner leur vie au Québec, ailleurs au Canada ou aux États-Unis était parfois aussi non négligeable (*ibid.* : 295). Enfin, le travail des femmes étant axé essentiellement sur l'autosubsistance du groupe familial, quelques activités telles que la cueillette des petits fruits, l'horticulture, l'élevage domestique rapportaient un peu de numéraires.

... à une économie familiale salariale

L'essor industriel débuta au Québec et particulièrement à Montréal dans la deuxième partie du XIX^e siècle. Divers facteurs y contribuèrent : 1^o le développement ferroviaire, 2^o une politique protectionniste avantageuse pour l'industrie textile locale et 3^o l'accès à une main-d'œuvre nombreuse et peu coûteuse provenant en grande partie des campagnes environnantes (Linteau *et al.*, 1989 : 170). Jusqu'à la Grande Dépression, ce fut l'âge d'or du capitalisme et de l'idéologie libérale, centrée sur « le progrès matériel, assuré par le développement économique » et une intervention étatique minimale (*ibid.* : 399 et 695)². C'est dans ce contexte qu'apparut un nouveau type d'organisation économique au sein de la famille, principalement dans les milieux urbains où le travail était désormais payé sous forme de salaires ou de gages. Il s'agit de l'*économie salariale*.

Un revenu marital ou familial ?

Le revenu annuel personnel réel par habitant au Québec était en moyenne de 1 500 \$ en 1900, mais s'accrut de 67 % en moins de dix ans pour atteindre 2 500 \$³ (Dauphin, 2002 : 3). Le développement d'une agriculture spécialisée libéra une importante main-d'œuvre nécessaire à l'essor des industries en ville. Pour la classe ouvrière, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, les conditions de vie étaient difficiles, et ce, au Québec comme ailleurs au Canada. La généralisation du salariat ne profita pas à l'ensemble des Québécois et dans les années 1920 la médiocrité des revenus cohabitait avec la prospérité (Charland et Désautels, 1992). C'est d'ailleurs pourquoi la crise plongea une part importante des familles dans la misère.

Le revenu du pourvoyeur masculin était très souvent insuffisant pour subvenir aux besoins des familles nombreuses (Baillargeon, 1993 : 131). Rappelons que la descendance finale des femmes mariées nées dans les années 1880 était en moyenne de six enfants (Henripin et Martin, 1991). À une époque où l'État était peu présent, la famille avait l'obligation morale de veiller à la santé et au bien-être de ses membres et de fournir à ceux-ci l'appui nécessaire en cas de besoin (Linteau *et al.*, 1989 : 700). L'économie domestique était ainsi à la fois familiale et salariale du fait qu'elle dépendait de l'apport en salaires de ces différents membres (Langlois, 1990 : 92 ; Baillargeon, 1993 : 213). Lemieux et Mercier (1989 : 95) résument cette situation ainsi : « L'apport d'une nombreuse famille et la transposition d'un type d'économie familiale dans les milieux industriels ont été bien établis. C'est cette superposition du modèle paysan au salariat qui, selon Tilly et Scott, caractérise la première phase de l'industrialisation : une économie de salaire familial. »

² La Grande Dépression qui suivit conduisit cependant les deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) à modifier leur attitude face à la pauvreté croissante. Deux stratégies furent adoptées pour soulager la misère : les travaux publics et les secours directs. Les motivations de l'État étaient multiples. Il s'agissait certes de soulager la misère, mais aussi de prévenir le soulèvement des masses anticapitalistes. Le nom donné à la loi fédérale de 1931 évoque cette crainte : Loi relative au chômage, à l'aide à l'agriculture et au maintien de la paix, de l'ordre et de la bonne administration (Charland et Désautels, 1992 : 66; Jean, 1989 : 104). La Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses, adoptée en 1937, visait quant à elle à aider essentiellement les mères ayant au moins deux enfants de moins de 16 ans, qui étaient veuves ou dont le mari était interné.

³ En dollars constants de 1992.

En dépit de la nature composite du *revenu familial* dans beaucoup de ménages, le modèle idéologique dominant que soutenaient l'Église et l'État était celui du pourvoyeur unique :

En effet, l'idée selon laquelle l'homme est le principal voire l'unique gagne-pain du ménage est profondément ancrée dans la société québécoise et dans l'ensemble de la société canadienne du début du XX^e siècle. Le modèle familial du couple pourvoyeur-ménagère est favorisé par les pratiques d'embauche et les politiques salariales, soutenu par la classe politique, confirmé par le droit civil et de façon généralisée intériorisé par les femmes comme par les hommes (Taschereau, 2009 : 407).

Sur le plan légal, le *revenu familial* était la propriété du mari qui en déléguait la gestion quotidienne à sa conjointe en lui remettant une part ou la totalité des revenus gagnés. En effet, ce n'est qu'en 1931, avec la commission Dorion, que les femmes mariées du Québec ont pu disposer véritablement à leur guise de leur propre salaire (Bradbury, 1995).

Le gagne-pain des femmes

Au tournant du siècle, rares étaient les femmes mariées qui occupaient un emploi à l'extérieur du foyer⁴ (Baillargeon, 1996 ; Charland et Désautels, 1992). En ville, la plupart d'entre elles quittaient leur emploi en se mariant. À la fin du XIX^e siècle, le recensement fédéral permet d'estimer qu'environ 3 % des femmes gagnaient un salaire, cette proportion était de moins de 10 % dans les années 1920 (Lavigne et Stoddart, 1983). Les salaires des femmes équivalaient à l'époque à environ la moitié de ceux des hommes (Baillargeon, 1996)⁵. Beaucoup d'entre elles exerçaient néanmoins un emploi rémunéré à l'intérieur du foyer (Baillargeon, 1993 ; Taschereau, 2009). Prendre des pensionnaires était l'un des principaux gagne-pains des femmes, dans la région de Montréal notamment. La cohabitation des générations était aussi relativement fréquente jusque dans les années 1960 au Québec. Si une part des parents âgés avait peu de moyens, ce n'était sans doute pas le cas de la majorité (Montigny, 1997). Comme l'indiquent quelques décennies plus tard les enquêtes sur les budgets des ménages, certains parents devaient contribuer au revenu par le versement d'une pension. La circulation de l'argent entre générations d'adultes vivant sous le même toit demeure cependant à ce jour très peu connue. Par ailleurs, le travail à domicile et le phénomène des *sweatshops* se développèrent avec l'industrialisation. La dépression des années 1930, marquée par de hauts taux de chômage, ne fit qu'augmenter ces emplois qui mettaient à contribution femmes et enfants (Grant et Rose, 1985)⁶.

⁴ Anne Gauthier émet cependant d'importantes réserves quant aux statistiques officielles sur le travail d'avant les années 1940 en raison des nombreux biais qu'elles comportent, dont la non-prise en compte du travail à temps partiel. Voir à ce sujet Vandelay, 1985 : 29.

⁵ On adopta en 1919 une loi du salaire minimum des femmes, mais celle-ci ne fut appliquée qu'en 1925 (Charland et Désautels, 1992 : 65). Ce n'est qu'en 1937 que le Québec en fera autant pour les travailleurs masculins avec la Loi des salaires raisonnables (*ibid.* : 65).

⁶ Le système de *sweating* (système parcellaire) dit aussi le « système à faire suer », reposait sur le fait que des manufactures distribuaient à bas prix des lots aux entrepreneurs qui à leur tour embauchaient des couturières travaillant à domicile ou en atelier pour un salaire sous le seuil du niveau de subsistance.

Au Québec, les femmes mariées furent moins nombreuses que les autres Canadiennes à travailler à l'extérieur du foyer durant la Seconde Guerre mondiale. En revanche, elles prirent conscience, tout comme les gouvernements, que l'économie de guerre n'aurait pu fonctionner sans leur importante contribution – surveillance des budgets, épargne familiale, recyclage, cuisine en fonction du rationnement, etc. (Collectif Clio, 1992).

Le travail des jeunes : aide d'appoint et remède à l'oisiveté

De nombreux facteurs expliquent le travail des enfants et leur contribution au *revenu familial* au cours de la période allant de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1940. Tout d'abord, la « coutume » du travail des enfants sur les terres s'est « naturellement transposée à l'organisation du travail dans les familles ouvrières vivant en ville » (Lemieux et Mercier, 1989 : 100). Ainsi, il s'agissait d'une pratique déjà bien établie qui ne fut pas remise en question au début de l'industrialisation.

Ensuite, c'est en grande partie par nécessité que les enfants travaillaient pour aider financièrement leurs parents (Bradbury, 1995). Bien que leur contribution au *revenu familial* ait rarement été déterminante pour la survie du ménage – à part dans certains cas de pauvreté extrême, notamment durant la Grande Dépression⁷ (Bullen, 1992 : 211) – celle-ci permettait néanmoins à la famille de vivre un peu plus confortablement en augmentant légèrement le niveau de vie (Sutherland, 1997 : 132 ; Baillargeon, 1993 : 131). En 1921, à Montréal, les revenus des enfants représentaient environ 23 % de ceux des chefs de famille qui s'élevaient en moyenne à 3 000 \$⁸ (Charland et Désautels, 1992 ; Dauphin, 2002 : 3). C'est d'ailleurs avant la Seconde Guerre mondiale que la part de revenu des enfants sera la plus significative au regard du revenu du ménage.

Enfin, l'importance du travail des enfants s'explique également par les mentalités de l'époque. La valorisation du travail était telle que les parents, autant de la classe ouvrière que de la classe moyenne, craignaient de laisser leurs enfants oisifs (Sutherland, 1997 : 138)⁹. Le travail permettait de les garder occupés. Charland et Désautels (1992 : 204) soulignent au sujet des années 1930 que :

dans un contexte où la norme sociale s'accommode bien du travail des enfants, leur présence est successivement un fardeau, puis un avantage économique. Ceux des ménages ayant les plus faibles revenus voient plus de la moitié des enfants de plus de quinze ans sur le marché du travail, et l'entrée précoce sur celui-ci est d'autant plus systématique que le revenu familial est faible. Cela tient de la nécessité. Mais la proportion est forte aussi chez les enfants des très hauts salariés, assez pour dépasser 25 % des enfants des chefs de famille gagnant plus de 3 000 \$.

De plus, dans cette province très catholique et conservatrice, le travail des femmes mariées faisait l'objet « d'un interdit idéologique particulièrement fort », ce qui a sans doute eu pour conséquence d'accentuer plus lourdement la pression sur le travail juvénile qu'ailleurs en Amérique du Nord (Marshall, 1998). Les enfants commençaient à travailler jeunes, la plupart à l'adolescence, de 14 à 17 ans, mais dans certains cas, les

⁷ Durant la crise, le taux de chômage atteignit des sommets, soit plus de 25 %, et le revenu personnel s'accrut de 2 % seulement entre 1930 et 1940 (Dauphin, 2002 : 8).

⁸ En dollars constants de 1992.

⁹ L'analyse de Sutherland porte sur l'étude du travail des jeunes dans le Canada anglais. Nous émettons l'hypothèse que l'idéologie motivant le travail de jeunes dans le Canada anglais et le Québec était similaire.

employeurs embauchaient des enfants aussi jeunes que 9 ou 10 ans (Lemieux et Mercier, 1989 : 100 ; Linteau *et al.*, 1989 : 222)¹⁰.

La contribution des enfants à l'économie familiale prit deux formes. La première fut celle d'une aide en nature non rémunérée¹¹. À l'intérieur de la sphère familiale, les filles étaient en général affectées aux travaux domestiques et aux soins de leurs frères et sœurs alors que les garçons effectuaient des tâches à l'extérieur (Sutherland, 1997 : 114), en particulier les tâches agricoles dans les milieux ruraux (Jean, 1989 : 99).

La deuxième forme fut celle d'un apport financier, grâce à un emploi rémunéré, dans un marché du travail fortement sexué (*id.*). Les jeunes filles étaient nombreuses à migrer vers les villes pour occuper des emplois, souvent de domestiques (*id.*). Il était fréquent que les plus âgées quittaient par la suite leurs fonctions notamment pour les manufactures de vêtements, de chaussures et pour les établissements de couture et de modistes où les tâches étaient moins pénibles (Linteau *et al.*, 1989 ; Bradbury, 1995). La proportion des filles qui étaient salariées une fois adolescente entre 1911 et 1941 se situait entre 21 % et 27 %, ce qui n'était pas négligeable (Lemieux et Mercier, 1989 : 91). Les jeunes garçons occupaient des postes de commis ou de livreurs dans les magasins, travaillaient comme apprentis dans les ateliers, comme messagers, vendeurs de journaux dans les rues de la ville, etc. (Jean, 1989 : 99).

Avec l'expansion de l'industrialisation, au cours de la première moitié du XX^e siècle, les emplois pour les jeunes se multiplièrent, notamment dans les manufactures (Linteau *et al.*, 1989 : 162-163, 221-222)¹². Le travail des enfants et des adolescents fut particulièrement courant dans l'ensemble du Canada au cours de la Deuxième Guerre mondiale en raison de la pénurie de main-d'œuvre suite à l'enrôlement des hommes dans l'armée (Sutherland, 1997 : 135).

Selon les témoignages recueillis par Lemieux et Mercier (1989 : 101), le fait pour les jeunes de pouvoir contribuer à améliorer le bien-être de la famille était pour eux une grande source de fierté. Cet apport financier au bien-être collectif pouvait mener au rehaussement de leur statut, mais aussi à l'augmentation de leur pouvoir de décision au sein de la famille, particulièrement s'ils devenaient les pourvoyeurs principaux. De plus, les jeunes pouvaient accéder à une certaine autonomie financière grâce à la partie du salaire qu'ils gardaient pour eux, ce qui rendait le travail rémunéré encore plus satisfaisant.

Par ailleurs, dans le contexte d'une amélioration générale du niveau de vie, l'apport financier des jeunes conduisait aussi à devoir répartir « les besoins de la famille et les désirs individuels » tant au chapitre des dépenses que du partage des revenus (Bradbury, 1995). Les revenus des enfants dans ce contexte pouvaient transformer les

¹⁰ À partir du XX^e siècle, des lois encadreront progressivement le travail des enfants, notamment en haussant l'âge légal à partir duquel un jeune peut travailler. En 1910, la loi portera à 14 ans l'âge légal pour le travail dans les manufactures. Rien n'est par ailleurs mentionné pour les enfants travaillant dans les autres secteurs d'activité (Linteau *et al.*, 1989 : 550). Rappelons que tout au long de cette période, l'école n'est pas obligatoire au Québec. Ce n'est qu'à partir de 1943 qu'elle le deviendra pour les enfants de 6 à 14 ans (Joyal, 1999).

¹¹ Bien que très important, ce premier type de contribution à l'économie familiale a souvent été oublié du fait qu'il ne menait pas directement à accroître le revenu familial (Bradbury, 1995 : 15).

¹² Les conditions de travail pour les enfants et les adolescents dans les manufactures étaient souvent très difficiles : les contremaîtres imposaient des amendes et recouraient aux châtiments corporels comme moyen de punition, les heures de travail étaient très longues – environ 60 par semaine – et le salaire était bien moindre pour un jeune que pour un adulte, soit environ 1,50 \$ par semaine (Linteau *et al.*, 1989 : 222, 550; Dickinson et Young, 2009 : 253).

dynamiques de pouvoir dans la famille et créer de nouveaux types de tensions. Bradbury (1995) et Jean (1989) évoquent certaines sources de litiges possibles au sein des familles liées au travail rémunéré des enfants : 1° le choix de la scolarisation versus celui du travail, 2° la prolongation de la cohabitation des enfants salariés dans le foyer parental pour des motifs économiques versus la décohabitation des enfants aux fins d'indépendance ou de mariage et 3° la séparation entre la partie collective et la partie personnelle de l'argent gagné par les enfants¹³. Du fait de n'être pas contraints à accomplir autant de tâches domestiques à l'intérieur du foyer familial que les filles, les garçons pouvaient travailler un plus grand nombre d'heures, ils étaient mieux payés et ils pouvaient profiter d'offres d'emploi plus nombreuses et variées que les filles (Sutherland, 1997 : 125). Ces différences de revenus entre frères et sœurs pouvaient aussi être source de conflit. En gagnant plus que ces dernières, les garçons avaient plus d'influence au sein de la famille et une plus grande autonomie, notamment pour quitter la maison familiale. Compte tenu de leurs bas salaires, les filles demeuraient ainsi dépendantes de leurs parents plus longtemps (Strong-Boag, 1988 : 42 ; Sutherland, 1997 : 138 ; Bradbury, 1995 : 192-193 ; Marshall, 1998 : 231).

Gérer le budget familial sans tenir les cordons de bourse... : une prouesse toute féminine

Le déploiement de la société de consommation s'est accompagné d'un développement sans précédent de conseils, diffusés par l'enseignement ménager, les journaux, les guides pratiques, sur la bonne gestion du budget familial et sur la manière de « bien dépenser » (Zelizer, 2005 : 69)¹⁴. L'équilibre du budget familial était par coutume une tâche assumée par l'épouse.

Mises en place au Québec au moment de l'industrialisation et de l'urbanisation, les écoles d'enseignement ménager visaient à donner une formation destinée spécifiquement aux futures maîtresses de maison. Vers la fin des années 1930, à la faveur d'une réforme de leurs programmes, des matières telles que la comptabilité familiale, la pédagogie, la psychologie, prirent de l'ampleur par rapport à l'enseignement de l'art culinaire, de la couture, de l'entretien ménager, etc. (Thivierge, 1983).

Le travail domestique des femmes consistait à gérer sur une base quotidienne le budget familial qui incluait les revenus des autres membres de la famille. Selon Bradbury (1995 : 62), cette responsabilité pouvait leur donner un pouvoir réel sur une bonne partie des ressources financières du ménage. Par exemple, le pécule accumulé par les jeunes était le plus souvent remis, en tout ou en partie, à la mère qui en assurait la gestion (Langlois, 1990 : 107 ; Jean, 1989). Les femmes pouvaient également avoir recours à l'usage du crédit – relativement courant au début du siècle (Taschereau, 1993) – en faisant diverses dépenses à crédit chez l'épicier, le coiffeur, le boucher du quartier ; leur conjoint passait régler la note suivant les jours de paye.

¹³ À cet effet, Jean évoque le cas des enfants qui, sans l'accord de leurs parents, utilisaient une partie de l'argent gagné « pour des friandises, de l'équitation, ou "pour oublier", raconta un garçon de 12 ans, dont le père était chômeur » (1989 : 126-127).

¹⁴ En l'absence de données précises pour le Québec, nous nous appuyons en partie sur les travaux très riches de Vivana Zelizer qui s'est intéressée à l'usage de l'argent dans la sphère privée aux États-Unis. Sans être transposables intégralement, il nous apparaît que ces analyses sont éclairantes et vraisemblables au regard de la situation québécoise.

Ce pouvoir avait néanmoins des limites, principalement lorsque les revenus étaient faibles et que, sans marge de manœuvre, les femmes devaient déployer des trésors de stratégies pour satisfaire les besoins de base. Ainsi, comme le souligne Baillargeon, pour le Québec des années 1930 : « Le transfert du salaire à l'épouse, qu'il soit total ou partiel, était donc loin de représenter une forme de pouvoir pour les femmes, ce dont elles étaient, pour la plupart, parfaitement conscientes » (1993 : 152).

Même si les femmes étaient les gestionnaires du quotidien, elles n'avaient pas pour autant un véritable contrôle sur l'argent, ni souvent un accès à l'ensemble des revenus entrant dans le ménage. Enfin, dans les situations difficiles, les hommes pouvaient conserver en toute légitimité de l'argent de poche. Un mari ivrogne ou incapable de pourvoir au ménage pouvait revendiquer de plein droit l'argent rapporté par sa femme et ses enfants (Bradbury, 1995 : 62).

Le passage d'une économie familiale à une économie salariale a entraîné des problèmes liés à l'accès des femmes aux ressources permettant de faire vivre le ménage, car il eut pour conséquence de le rendre conditionnel au bon vouloir du mari/pourvoyeur. Dépendre des libéralités de leur conjoint et devoir justifier les dépenses du ménage rendait la gestion financière intenable pour nombre d'entre elles. Cette dynamique créait des tensions au sein des couples autour du montant nécessaire pour le roulement quotidien de la maisonnée, mais aussi de l'argent disponible pour les dépenses personnelles de l'épouse (Zelizer, 2005 : 93). Le système d'allocation devint de plus en plus populaire au cours des premières décennies du XX^e siècle. Celui-ci consistait en un versement régulier, par le mari à son épouse, d'un montant destiné à la gestion du ménage (*ibid.* : 97). Mais ce système fut à son tour remis en question dans l'idée que les rapports entre hommes et femmes devaient être davantage ceux de réels partenaires économiques. Selon Zelizer (*ibid.* : 82) :

Plus les familles dépendirent des salaires en liquide rapportés par le mari, plus les revendications pécuniaires respectives des pères, des mères et de leur progéniture nécessitèrent l'engagement de négociations aussi urgentes que délicates. Jusqu'à quel point le salaire marital devenait-il une possession collective ? Une fois que l'argent était entré dans un ménage, qui avait le droit d'en disposer ?

Dans cette nouvelle compétition intrafamiliale, le revenu de la maîtresse de maison fut sans aucun doute le plus contesté, selon Zelizer (*ibid.* : 83). Au Québec, même lorsque le mari était fortuné, son épouse ne pouvait prétendre légalement à une part de son revenu. Du double principe de la puissance maritale et paternelle, inscrit dans le Code civil, découlait celui de l'incapacité juridique de la femme mariée qui lui donnait un statut équivalent à celui des mineurs et des interdits. En se mariant, une femme perdait son autonomie et était soumise aux décisions de son mari en ce qui a trait à ses droits civils et à ceux de ses enfants. Sur le plan financier, les conséquences de ce statut, qui restera pratiquement inchangé jusqu'en 1931, furent nombreuses. Par exemple, les femmes mariées ne pouvaient contracter ni se défendre en justice. Elles ne pouvaient non plus exercer une profession différente de celle de leur mari ou être marchande publique sans l'autorisation de ce dernier. Quel que soit le régime du mariage, elles ne pouvaient disposer de leur salaire et ne pouvaient accepter une donation entre vifs ni accepter seules une succession (Linteau *et al.*, 1989). L'incapacité juridique de la femme mariée avait pour but d'assurer l'administration de la société conjugale au « mari protecteur » à qui son épouse devait obéissance (Lévesque, 1995 : 25). Néanmoins, selon Dumont *et al.*, le changement législatif de 1931 qui autorisait les femmes à conserver leur salaire signalait déjà « la reconnaissance officielle qu'au XX^e siècle l'épouse qui gagne sa vie à l'extérieur de chez elle n'a peut-être pas de raisons

pour se confondre complètement avec son mari sur le plan financier » (Collectif Clio, 1992 : 354).

En somme, cette période caractérisée par la faiblesse des salaires impliquait l'apport financier des enfants et parfois également de l'épouse. Bien que ces dernières géraient en général le budget familial, leur accès au revenu du ménage pouvait être assez limité. Le recours au crédit chez les marchands rendait d'ailleurs cette situation possible. Les jeunes contribuaient au *revenu familial* en remettant leur salaire à leur mère en tout ou en partie. Au regard des rapports à la consommation des divers membres de la famille, cette époque fut marquée par le passage d'une économie de subsistance à une économie de consommation. Progressivement, le pouvoir d'achat augmenta, ce qui permit aux dépenses du foyer de croître et de s'individualiser.

3. De l'après-guerre aux années 1960 : le revenu familial à pourvoyeur unique

Les années 1940 constituent véritablement un tournant dans l'histoire du pays, tant sur le plan du régime économique et politique que social (Marshall, 1998 : 19). La guerre avait amené une augmentation très importante de la production et des besoins de main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral avait établi une politique de contrôle des prix et des salaires pour réduire les risques d'inflation. Les salaires au Québec étaient alors parmi les plus faibles au Canada. Néanmoins, entre 1940 et 1950, le revenu personnel réel passe de 3 827 \$ à 5 851 \$¹⁵ par année dans cette province. Cette hausse de 53 % en une décennie est attribuable à une hausse des salaires dans les nouvelles industries liées à l'effort de guerre (Dauphin, 2002 : 3).

Selon Marshall (1998 : 46), c'est dans ce contexte que le premier ministre du Canada, William Lyon Mackenzie King, présenta les allocations familiales comme une mesure permettant de résoudre l'insuffisance des salaires de la classe ouvrière¹⁶. C'est en bonne partie à la transformation des structures économiques et des rapports de force entre le milieu ouvrier et l'industrie que l'on doit ces changements (Marshall, 1998). D'une part, les besoins en main-d'œuvre qualifiée devenaient de plus en plus importants avec le développement industriel, ce qui nécessitait la disponibilité sur le marché d'ouvriers plus instruits et plaidait en faveur de l'obligation scolaire. D'autre part, les allocations familiales allaient permettre de maintenir les salaires des ouvriers à un bas niveau, puisqu'elles comblaient le manque à gagner des ménages avec plusieurs enfants pour lesquels un salaire d'ouvrier ne pouvait suffire. Elles seraient versées, en revanche, aux seules familles dont les enfants fréquentaient l'école.

Au Québec, ce n'est qu'en septembre 1943, sous le gouvernement d'Adélard Godbout, que l'école devint gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans (*id.*). Cette loi avait beaucoup de retard sur les mentalités cependant, puisqu'un grand nombre d'élèves fréquentaient déjà l'école (Jean, 1989). En 1945, le gouvernement fédéral instaura un programme d'allocations familiales modulé en fonction du nombre d'enfants de moins

¹⁵ En dollars constants de 1992.

¹⁶ « En arrêtant ce moyen particulier de maintenir la consommation, le gouvernement réalisait sans doute que les biens destinés aux enfants (chaussures, vêtements, etc.) correspondaient exactement aux industries fragiles du pays et à celles qui avaient été mobilisées à pleine capacité pour les besoins des soldats » (Marshall, 1998 : 47). Marshall souligne dans son ouvrage plusieurs autres raisons favorables à la mise en place des allocations familiales qu'il ne nous est pas possible d'aborder ici. Nous référons les lecteurs à son livre.

de 16 ans par famille, de leur âge et de leur rang¹⁷. Ces deux mesures allaient rendre possible, mais aussi obligatoire, la prise en charge financière des enfants de moins de 14 ans par leurs parents (Marshall, 1998). La nouveauté de l'obligation scolaire et des allocations familiales était double puisque, d'une part, elles touchaient tous les enfants par leur caractère universel et, d'autre part, le chèque devait être versé à la mère, ce qui eut un impact direct sur la gestion financière des ménages.

Tous n'étaient pas en accord avec l'une ou l'autre de ces mesures. Favorables à l'obligation scolaire qui améliorerait le sort de la prochaine génération de travailleurs, les syndicats s'opposaient aux allocations familiales, car celles-ci permettaient justement de maintenir de bas salaires dans la province. L'Église, pour sa part, était réfractaire au départ à la loi sur l'obligation scolaire, considéré comme empiétant sur une responsabilité parentale, mais elle y trouva son compte puisqu'elle dispensait son enseignement dans presque toutes les écoles de campagne (Marshall, 1998 : 35). Au regard des allocations familiales et d'une intervention législative de l'État concernant l'établissement d'un *revenu familial* plusieurs voix se faisaient entendre. Les tenants d'un certain catholicisme social soutenaient l'idée d'un *revenu familial*, soit l'établissement d'un niveau de revenu versé au mari permettant de couvrir les besoins essentiels d'une famille de cinq personnes (Collin, 1996)¹⁸. Ils étaient, par ailleurs, plutôt hostiles au développement de mesures sociales par lesquelles l'État s'immisçait dans le champ d'action de la charité et risquait de détourner les familles de leurs devoirs et responsabilités. Mais pour le jésuite Léon Lebel, l'idée d'un *revenu familial* s'avérait injuste pour les familles nombreuses, soit celles de plus de 5 personnes. Ce dernier fit la promotion d'un « salaire vital » ou « raisonnable » qui serait assorti d'allocations familiales. Celles-ci lui semblaient être une mesure nataliste qui pouvait également contrer l'exode rural et l'émigration de familles de plus en plus nombreuses vers les États-Unis (Marshall, 1998).

Les allocations familiales eurent un effet variable selon la situation économique des familles et le nombre d'enfants qu'elles avaient. Dans les familles modestes rurales, cet apport pouvait constituer une augmentation de 16 % à 18 % de leur revenu, ce qui était loin d'être négligeable (Marshall, 1998)¹⁹. Le revenu personnel moyen de l'époque était d'environ 4 800 \$ (Dauphin, 2002). Entre 5 et 8 \$ par enfant, le montant de l'allocation pouvait équivaloir au loyer mensuel des familles nombreuses (Gauthier, 1985 : 275 ; Lépine, 1990). Mais si dans les premières années du programme les montants correspondaient environ au quart des coûts réels associé à l'entretien des

¹⁷ En 1943, le gouvernement du Québec tenta de développer son propre système d'allocations familiales. Celui-ci était cependant facultatif et reposait sur la contribution volontaire des employeurs. Ce fut un échec. Voir à ce sujet Marshall (1998 : 44-45).

¹⁸ Du côté de l'Église, le catholicisme social, sanctionné en 1891 par Léon XIII, acquit une certaine popularité au Québec dès les années 1910. Le haut clergé était réfractaire à l'idée d'étendre les mesures de « justice sociale » qui relevaient de l'État au détriment de la « charité » qui était du ressort de l'Église. Comme solution à la pauvreté, cette dernière faisait la promotion du salaire familial, défini comme un salaire versé au chef de famille qui devait permettre de couvrir les besoins du ménage. « Selon la doctrine sociale de l'Église, le principal remède contre la pauvreté urbaine devait être le "salaire familial" et, pour celui-ci, des associations catholiques, ouvrières et patronales, réunies dans un appareil corporatiste d'encadrement des relations de travail, étaient préférables à l'État » (Marshall, 1998 : 40).

¹⁹ Se référant aux travaux de Miner, Marshall souligne que les allocations auraient contribué à la mécanisation de l'agriculture à laquelle on doit la baisse importante du travail des garçons en milieu rural entre 1940 et 1960 (1998 : 175). Néanmoins, le recensement de 1951 révélait qu'un peu plus de 40 % des jeunes de 14-15 ans vivant sur une ferme travaillaient gratuitement encore pour leur père (*ibid.* : 176).

enfants, n'étant pas indexées, ces sommes se mirent à décroître rapidement (Vaillancourt, 1988 : 375). On peut penser qu'au départ l'allocation familiale vint remplacer en partie les sources de revenu plus anciennes, qu'il s'agisse du travail des enfants ou de celui de l'épouse²⁰. La régularité de l'allocation familiale était importante dans la comptabilité des ménages sans compter le fait que l'universalité de cette mesure n'humiliait pas les bénéficiaires (Marshall, 1998). Elle a sans doute aussi joué un certain rôle dans le renforcement du modèle du *revenu familial à pourvoyeur unique*.

Le travail salarié des femmes : un enjeu moral

Les années d'après-guerre furent marquées par une augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail qui passa de 23 % en 1941 à 28 % au début des années 1960 (Barry, 1977). Mais plus encore, le travail salarié des femmes mariées au Québec fit un bond marqué, soit de 10 % à 38 % entre 1941 et 1961 (*ibid.* : 20-21). Bien qu'il soit difficile de le mesurer, on peut penser que cette augmentation du travail des épouses a sans doute permis le prolongement de la dépendance financière des jeunes à leur famille (Jean, 1989).

Avant le tournant des années 1950, on observe une opposition quasi unanime au travail des femmes mariées, jugé incompatible avec leur rôle familial et de gardienne de la moralité promu notamment par l'Église. On estimait que l'autonomie économique des femmes était littéralement une menace à l'unité familiale. Selon Zelizer (2005 : 63-64), pendant longtemps dans le monde anglo-saxon la détermination du niveau de salaire des femmes se posait en terme moral :

Les hauts salaires pouvaient encourager les femmes à une indépendance dangereuse, tandis que les trop bas risquaient d'inciter les plus jeunes à se prostituer [...] il n'y a pas d'économie salariale « libre » simplement déterminée par l'offre et la demande – on constate plutôt l'existence d'un système hautement différencié de rémunérations ou de salaires qui est façonné non seulement par l'identité sexuée, mais également par d'autres facteurs tels que l'âge, la race et l'ethnie.

Du salaire à l'argent de poche : le recul symbolique de la valeur économique des jeunes

La contribution économique des enfants au ménage demeurera courante et étroitement liée à leur état matrimonial dans de nombreuses familles québécoises au cours des années 1950 et 1960. Tel que l'expliquent Charland et Désautels (1992 : 209) :

L'examen des archives de l'aide aux indigents, à la ville de Québec, nous a permis de constater qu'encore jusque dans les années 1960 la contribution des enfants au revenu familial va de soi : le montant d'aide est d'ailleurs fixé en tenant compte de cette contribution. En fait, celle-ci ne cesse pas vraiment au mariage, mais au moment des fiançailles : quand il y a un engagement de mariage, même les services d'assistance admettent que les jeunes gens doivent se consacrer d'abord à la confection du trousseau plutôt que d'aider leurs parents.

²⁰Suite à l'instauration des allocations familiales, d'autres mesures qu'il ne nous est pas possible d'aborder ici, ont été mises en place par l'État pour pallier les manques de ressources des familles. Voir à ce sujet : Baillargeon, 1996; Saint-Pierre et Dandurand, 2000.

Dans leur étude réalisée auprès de plus de mille Canadiens français, à la fin des années 1950, Tremblay et Fortin définissent toujours le revenu du ménage en tenant compte du « noyau central, père-mère », mais aussi des pensions payées par les enfants qui travaillent (1964 : 38)²¹. On y apprend que 20 % des ménages comptent sur la pension de ces derniers, que 20 % louent des chambres dans leur domicile et que 11 % des femmes occupent un emploi rémunéré (dont les deux tiers à l'extérieur du foyer). Cette étude révèle aussi que le revenu annuel des ménages est composé à 68 % du revenu marital auquel s'ajoutent les allocations familiales (4,2 %), la pension des parents et enfants qui travaillent (4,3 %), le revenu de l'épouse (2,2 %) et la location de chambre (0,6 %)²². Les emprunts non remboursés (3,9 %) et l'utilisation de l'épargne (5,7 %) constituent la deuxième source principale de revenu alors que les paiements de transfert (allocations et pensions gouvernementales) comptent également pour une part non négligeable (9 %) du revenu annuel.

Ainsi, si les enfants continuèrent à travailler en grand nombre après la Deuxième Guerre mondiale, au Canada, mais particulièrement au Québec, ce fut probablement avant tout afin d'assurer la sécurité financière de leur famille à court et à long terme (Fahrni, 2005 : 41 ; Jean, 1989 : 121)²³. En 1951, 20 % à 25 % des jeunes Québécois âgés de 14 et 15 ans travaillaient à plein temps, comparé à 10 % dans les autres provinces canadiennes (Jean, 1989 : 96)²⁴. Les salaires que ceux-ci pouvaient rapporter à la maison étaient souvent supérieurs aux allocations familiales qui auraient été obtenues s'ils étaient allés à l'école (Jean, 1989).

L'importance du travail juvénile au Québec s'explique aussi en partie par l'attitude permissive de l'État qui voyait dans cette main-d'œuvre à petit prix une manière pour l'économie québécoise de demeurer concurrentielle vis-à-vis des autres provinces. Finalement, la surreprésentation des jeunes du Québec parmi les travailleurs tient sans doute également du retard au chapitre de la scolarisation.

L'augmentation du niveau de vie eut comme effet de rendre l'apport des jeunes moins essentiel dans l'économie de nombreuses familles. Ceci conduisit à une véritable révolution dans l'économie domestique. En témoigne notamment le changement de lexique qui transforma le « salaire » des jeunes en « argent de poche » et qui laissa dans l'ombre le travail important, mais non rémunéré, des filles et des garçons, tel que l'explique Dominique Jean (1989 : 116) :

²¹ Les premières enquêtes sur les dépenses des ménages au Canada ont été réalisées très tardivement, la première remontant à 1937. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que les ménages ruraux ont été pris en compte par le Bureau fédéral de la statistique. L'enquête de Fortin et Tremblay est pionnière à cet égard (Langlois, 2008 : 196).

²² Soulignons ici que dans l'étude réalisée par Nicole Gagnon auprès de 73 personnes issues du milieu ouvrier montréalais en 1962-1963, Andrée Fortin ne trouve aucune mention de la présence de chambreurs ou de pensionnaires, contrairement à la situation observée au début du siècle au centre-ville de Montréal et que décrivent Ferretti et Bradbury (Fortin, 1987 : 281).

²³ La grande majorité de ces travailleurs était à l'emploi de leurs parents et non au service de l'industrie manufacturière (Jean, 1989 : 96).

²⁴ La situation des filles en particulier tarda à s'améliorer parce qu'elles demeuraient faiblement scolarisées. Une étude réalisée par la JOCF (Jeunesse ouvrière catholique féminine) en 1958 auprès de 750 filles de 30 villes du Québec révélait que 60 % d'entre elles avaient quitté l'école à 15 ans ou moins avec pour tout diplôme un diplôme du primaire. La scolarisation des filles n'étant pas valorisée, celles-ci délaissaient l'école pour seconder leurs mères dans la maisonnée (Piché, 2003 : 199). En 1951, la proportion de la population active québécoise âgée de 15 à 24 ans était de 60 % (Fahrni, 2005 : 42).

Ainsi, l'idéologie de la valeur éducative et morale du travail qui avait justifié, sans problème jusqu'au milieu de XX^e siècle, toute forme de travail juvénile avait simplement réduit son champ d'application. Les menues tâches qui permettaient de gagner de l'« argent de poche » en dehors des heures de classe étaient acceptées, de même que le travail d'été. Au nombre de ces petits travaux, on comptait la livraison de journaux, l'entretien de gazons, le travail de messenger, celui de cireur de bottes, de cadet dans les forces armées, la livraison de lait et les « petits services » rendus en échange d'une légère gratification. En outre, tout le secteur du travail à temps partiel conserva un statut flou au cours de la période. Les fonctionnaires des allocations familiales évitaient aussi de parler de « salaire » pour distinguer les gains de ces travaux acceptables de ceux du travail adulte. Pour les enfants non salariés, il était encore plus facile de fermer les yeux sur le travail accompli. Ces exercices de vocabulaire excluaient théoriquement de larges secteurs de travail des enfants de l'économie formelle. La littérature féministe a montré comment ce genre de fiction laisse dans l'ombre de larges pans de l'économie dans le calcul des comptes nationaux.

Dès les années 1940, la notion de l'utilité économique de l'enfant au sein de la famille commença à s'effriter. En effet, l'idée qu'il puisse être une ressource pouvant servir à améliorer le bien-être collectif par le fruit de son labeur céda le pas à l'enfant comme « être affectif » (Joyal, 1999 : 20) et dépendant de ses parents. En retardant ses responsabilités économiques, il revint aux parents de lui fournir les ressources financières nécessaires pour couvrir ses besoins grandissants en matière de consommation (Zelizer, 1985 : 104). Tel que le suggère Attias-Donfut (1991 : 105), l'enfant comme ressource en soi devint source de dépenses.

Cette image de l'enfant comme être non monnayable modifia l'objectif visé par le travail juvénile. Son but ne devait plus être pécuniaire, mais éducationnel, menant à l'épanouissement de l'enfant (Zelizer, 1985). Le fait de dissocier le travail de la rémunération pécuniaire rendit problématique l'établissement de critères justifiant l'octroi par les parents d'une allocation à leurs enfants. Pour éviter la monétarisation du domestique, celle-ci fut très souvent associée à de l'argent éducationnel.

Soutenu par le déploiement de l'État-providence, le développement d'un cycle de vie ternaire (formation, travail, retraite) propre à la société salariale contribua à cette transformation (Lesemann et D'Amours, 2006). En effet, la scolarisation devint ainsi l'activité principale des jeunes et prit de l'expansion grâce notamment au financement étatique des études supérieures dès 1959, à la loi des prêts et bourses en 1966, puis à la création des cégeps (collège d'enseignement général et professionnel) en 1967. Ces mesures permirent de prolonger l'éducation des jeunes, y compris de ceux vivant en périphérie des grands centres urbains.

Comme signalé par Gérald Fortin, l'augmentation générale du niveau de vie des familles entraîna dans son sillage une transformation des rapports financiers entre générations dès la période 1930-1960. Les enfants furent de plus en plus nombreux à garder les revenus de travail pour leurs dépenses personnelles à l'exception d'une pension qu'ils payaient à leurs parents pour être logés et nourris tel que l'avance Fortin (1964 : 104) :

«Now that the family has become a consumption unit, the working children are also consumers. As such, they have personal needs to satisfy. Therefore, instead of continuing to hand over their wages to their parents, the children keep the wages for themselves, with the understanding that they shall pay for their board and lodging. The family can no longer be said to form a social entity; it has become a juxtaposition of individual consumers. Besides, now that they pay for

their board, the children feel freed of any responsibility towards their family. We often met young unmarried lumbermen who lived with their parents but who absolutely refused to help their father on the farm because they paid board to their mother. Many daughters of farmers had the same attitude and refused to help their mother with household work during a five-or six-week holiday spent at home.»

Les allocations familiales eurent *aussi* un impact sur les transactions financières entre parents et enfants. Ainsi, tel que le propose Marshall (1998 : 185), les maîtres d'œuvre des allocations familiales :

«ont pu contribuer à accentuer la pénétration d'activités liées à la consommation individuelle dans l'univers enfantin, un phénomène déjà favorisé par l'évolution du marché. Ce fut non seulement le cas des enfants des familles mieux nanties qui, comme les brochures d'information l'avaient conseillé, furent plus nombreux à recevoir leur argent de poche, mais aussi celui des travailleurs juvéniles. La plupart de ceux qui gagnaient un salaire le remettaient à leur mère, en totalité ou en partie, et au cours de la période étudiée, les habitudes de dépenses de ces enfants ont évolué vers un plus grand individualisme [...].»

L'argent de poche donné aux enfants devint peu à peu un poste courant du budget familial (Émond, 1995).

Du système d'allocation aux comptes conjoints

Avec le déploiement de la société de consommation, le système d'allocation où le pourvoyeur remettait une partie de son salaire à sa conjointe s'est vu concurrencé par un autre mode de gestion, jugé plus égalitaire, qui consistait à gérer le budget familial à partir des revenus mis en commun. Selon Viviana Zelizer, il devenait de plus en plus pressant que les femmes aient accès aux cordons de la bourse pour assurer adéquatement leur rôle de consommatrice et de gestionnaire de la vie domestique du ménage. L'offre de biens de consommation et le niveau de vie augmentant, une part plus importante du budget pouvait être consacrée à autre chose qu'aux premières nécessités.

L'évolution du budget familial nous révèle que la part du budget dévolue aux dépenses diverses (soit autres que la nourriture, le logement et les vêtements) passa entre 1920 et 1958 de 10 % du budget des ménages à 30 %, soit l'équivalent des dépenses alimentaires (Tremblay et Fortin, 1964 : 107). Une part plus importante pouvait aussi être consacrée à l'épargne. Cette diversification des postes budgétaires témoigne du fait que les nouveaux besoins des membres de la famille entraient donc, plus que jamais, en compétition les uns avec les autres. Si, dès les années 1930, ce modèle d'une gestion par les femmes ou partagée entre conjoints était promu dans les magazines spécialisés américains, notamment, il faut attendre encore plusieurs décennies pour voir bon nombre de ménages le mettre en œuvre réellement. Néanmoins, comme le souligne Zelizer pour les États-Unis, « le sens symbolique de l'allocation accordée aux épouses était en train de changer : aux alentours de 1930, il était devenu synonyme de soumission financière plutôt que d'indépendance et de contrôle domestique » (2005 : 103).

Selon Marshall (1998), les brochures éducatives publiées par les gouvernements des années 1940 et 1950 montraient bien aussi que l'économie familiale était une prérogative féminine. Toutefois, le père demeurait le principal responsable des rapports entre la famille et l'État, et ce, particulièrement lorsque des sommes d'argent importantes étaient en cause. Il revenait au père de famille, par exemple, de remplir les formulaires concernant la demande d'admission aux allocations familiales versées à la mère. La formulation des questions de l'enquête intitulée *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, réalisée par Tremblay et Fortin (1964) est significative à cet égard. On y apprend que dans 46 % des ménages, « le mari donne presque toute sa paye à la femme et ne garde qu'une somme pour ses dépenses de tous les jours ». Dans 9 % des ménages, « le mari donne une somme fixe dont elle se sert pour les dépenses courantes. Il contrôle lui-même les grosses dépenses ». Dans 7 % des cas, le « mari s'occupe seul de la plus grande partie du budget » alors que dans 36 % des cas, « le mari et la femme administrent ensemble tout le budget ». Enfin, hormis une cinquième option pour les « autres situations » qui n'a recueilli qu'un faible 2 %, il est intéressant de noter que cette question n'offrait pas la possibilité qu'un mari remette entièrement sa paye à sa femme qui aurait assumé la gestion et le contrôle du budget incluant les dépenses personnelles du mari.

La gestion de l'argent dans la sphère privée est toutefois étroitement liée au niveau de revenu. Dans les classes ouvrières, ce sont généralement les femmes qui gèrent, et à mesure que le revenu s'élève, la gestion se fait en couple, pour être prise en charge par le pourvoyeur seulement dans les classes plus aisées. Les placements et l'épargne sont définis généralement comme une compétence masculine. Par ailleurs, l'argent dans la sphère domestique fut longtemps divisé en deux catégories très distinctes. Soit, d'une part, l'argent pour le roulement quotidien de la maison que l'homme remettait à sa femme entièrement ou sous forme d'allocation et, d'autre part, l'argent de poche de ce dernier²⁵. C'est sans doute là que se situe le réel impact des allocations familiales dans l'organisation financière des ménages. Comme le résume Marshall (1998 : 179) :

Riches ou pauvres, les mères touchaient bien souvent leur premier revenu personnel. Les allocations purent provoquer ainsi un léger déplacement du pouvoir économique des hommes vers les femmes, en particulier dans les ménages aisés. Selon les Ten Family Surveys, la plupart des femmes dont les maris avaient des revenus élevés ne savaient pas combien gagnaient ces derniers. De même, les travailleuses sociales de l'Université McGill découvrirent que plus le revenu d'une famille était élevé, plus le père contrôlait les dépenses.

Lorsque les appareils électroménagers furent à nouveau disponibles sur le marché, après la guerre, plusieurs femmes prirent les allocations pour s'en procurer. Elles furent nombreuses aussi à acheter des vêtements dans le commerce et à pouvoir ainsi s'économiser de longues heures de travail.

Sur la scène publique, les allocations familiales firent cependant l'objet de tout un débat au Québec tant au regard de la pertinence de cette mesure que de la personne désignée pour l'encaisser. Le clergé et l'élite politique s'opposaient farouchement à ce qu'un chèque soit émis au nom de la mère comme c'était le cas dans les autres provinces canadiennes. Ils évoquaient la particularité du Québec, de son Code civil et

²⁵ Ces modes de gestion différenciés selon les classes sociales ont pu être observés par Andrée Fortin dans une analyse secondaire d'une enquête menée par Nicole Gagnon à Montréal en 1962-1963. Les propos recueillis dans cette étude semblaient toutefois indiquer que les maris donnaient la totalité de leur paye aux épouses qui à leur tour leur remettaient une somme pour leurs « petites dépenses » (Fortin, 1987).

du régime légal de la communauté de biens qui donnait au père l'entière responsabilité de l'économie familiale. Pour le clergé, l'envoi des allocations à la mère allait saper le principe d'autorité du père et ébranler la famille²⁶. C'est à Thérèse Casgrain et à un regroupement d'acteurs issus de divers milieux que l'on doit la décision finale d'envoyer les chèques aux mères du Québec. En référence au Code civil, ils évoquèrent « le mandat domestique » de la femme mariée pour renverser les arguments de leurs adversaires.

Déjà au lendemain de la première Grande Guerre, les jeunes filles, de plus en plus nombreuses à occuper un emploi rémunéré et à avoir goûté à une certaine autonomie financière, remettaient en question le fait qu'une fois mariée, leur salaire soit contrôlé entièrement par leur mari (Lévesque, 1995). Comme le souligne Andrée Lévesque (*ibid.* : 26), « l'autorisation du mari était une formalité humiliante »²⁷. Pendant la Seconde Guerre, de nombreuses épouses et mères de famille avaient aussi gonflé les rangs des travailleuses salariées (Langlois, 2008 : 204). L'autonomie ainsi gagnée fut de plus en plus revendiquée non seulement dans l'intimité des couples, mais aussi sur la place publique.

En somme, il ressort de cette période que l'apport des femmes et des jeunes au *revenu familial* fut remplacé en partie par l'État. La promotion que ce dernier fit du modèle pourvoyeur/ménagère semble paradoxalement avoir accru l'accès des épouses à de l'argent sonnante dans les ménages et aussi leur pouvoir de décision au regard du *revenu familial*. De la même manière, l'intervention de l'État a certes contribué à réduire l'apport économique (et le pouvoir relatif) des jeunes à l'économie domestique, mais il aura accru leur autonomie sur le plan de la consommation face à leurs parents en leur permettant de conserver une part de plus en plus importante de leur « argent de poche ». L'augmentation du pouvoir d'achat conjugué au développement de la société de consommation a ainsi modifié radicalement les rapports économiques entre les membres du ménage et notamment le rôle des femmes dans l'économie domestique, en créant de nouveaux besoins requérant de faire des choix entre les demandes des uns et des autres.

²⁶ Or des voix discordantes face à ce discours se faisaient entendre depuis déjà quelques années. Le fait que les allocations étaient versées aux mères à titre de gestionnaires du budget familial apparaissait être la reconnaissance de leur rôle économique dans le ménage. Elles allaient pouvoir améliorer directement le sort de leurs enfants. Voir à ce sujet le Collectif Clio (1992 : 373-376). En 1944, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste suggérait l'adoption d'une mesure légale donnant aux femmes le droit à un pourcentage du salaire de leur mari, puisqu'elles réalisaient un travail pour lequel elles auraient été payées sur le marché du travail (Marshall, 1998 : 180).

²⁷ Dès les années 1930, on estime qu'au moins 30 % des couples passaient chez le notaire pour signer un contrat de mariage en séparation de biens, et donc se soustraire au régime légal en vigueur à l'époque, soit la communauté de biens (Comtois, 1964). Le mariage étant alors indissoluble, ce régime offrait aux femmes une certaine protection advenant une faillite de leur mari, mais aussi plus d'autonomie dans la gestion de leurs propres biens.

4. Des années 1970 à nos jours : le revenu conjugal individualisé

Les années 1950 et 1960 inaugurèrent une période de développement important de l'intervention de l'État et de modification des lois. L'État-providence eut un impact non négligeable sur les transformations du *revenu familial* en améliorant l'accès des filles à une éducation prolongée, en palliant les risques multiples tels que la maladie, la pauvreté, etc. auxquels font face les individus et les familles (Collectif Clio, 1992). D'ailleurs, dans la composition du revenu des personnes, la portion attribuable aux transferts de l'État²⁸ s'est accrue deux fois plus vite que celle liée au salaire. Les revenus de transfert représentaient 9,6 % des revenus en 1961 contre 16,3 % en 1988 (Langlois, 1990 : 438 ; Brouillette *et al.*, 1990). Hommes et femmes, jeunes et vieux gagnèrent en autonomie au cours de ces décennies. La cohabitation des générations rendue moins nécessaire en raison des paiements de transfert qui assurent à chacun un minimum vital avait d'ailleurs disparu en 1980 (Fortin, 1987 : 290). La baisse de la natalité amorcée depuis plusieurs décennies fut aussi un aspect central de cette équation. L'accès à la pilule anticonceptionnelle notamment permit aux femmes de mieux contrôler les naissances et d'accroître aussi par le fait même leur autonomie dans l'espace privé et public (Tahon, 1995). La famille modale, qui était constituée en 1971 d'un couple avec trois enfants et plus, s'était réduite à un couple et deux enfants en 1987 (Brouillette *et al.*, 1990 : 248). Ces changements démographiques ont certes influencé l'économie des ménages.

Dans les années 1970 et 1980, au Québec et ailleurs, le vent égalitaire a insufflé de nouvelles dynamiques entre conjoints et entre parents et enfants, mais aussi des réformes du droit. La structure hiérarchique et fusionnelle de la famille, alors sous la coupe du chef de famille, a fait place au modèle du couple duo, c'est-à-dire au couple égalitaire où les conjoints sont de véritables associés. Plusieurs changements législatifs ont eu un impact majeur sur l'économie des ménages entre 1960 et 1990²⁹. Le bill 16 de 1964 a marqué la levée de l'incapacité de la femme mariée. Il libéra les femmes de la tutelle de leur époux sous réserve toutefois du régime matrimonial sous lequel elles s'étaient mariées. Or à l'époque, le régime légal était celui de la communauté de biens qui faisait de l'homme et de la femme une seule et même entité économique, sociale et juridique où le mari était le chef et le seul administrateur du ménage (Joyal, 1987).

Ce régime fut remplacé en 1970 par le régime actuel de la société d'acquêts qui s'appuie sur le principe de l'autonomie des conjoints dans la gestion de leurs revenus et biens respectifs tout en assurant un partage des biens acquis durant le mariage à la dissolution de l'union. En 1977, la notion de puissance paternelle fut remplacée par l'autorité parentale. Puis la réforme du Code civil en 1980 établit l'égalité juridique des conjoints mariés en édictant que désormais chacun devait contribuer aux dépenses du ménage selon ses facultés respectives et être solidaire des dettes (Collectif Clio, 1992 : 528).

²⁸ Il en est de même aussi des revenus de placements (Langlois, 1990)

²⁹ Dans les réformes légales importantes du tournant des années 1980, il importe de souligner la reconnaissance du travail des femmes collaboratrices. Après de chaudes luttes menées par l'AFÉAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale), ces travailleuses ont obtenu que le système fiscal soit modifié afin que le salaire versé à l'épouse soit considéré comme une dépense d'entreprise au même titre que le salaire de n'importe quels employés. Les agricultrices ont également obtenu quelques années plus tard un changement dans la Loi de l'impôt du Québec leur permettant de déduire leur salaire des revenus de leur époux et d'avoir accès au Régime des rentes (Collectif Clio, 1992).

Jusqu'à la fin des années 1960, les femmes pouvaient encore envisager le mariage dans une perspective de sécurité économique. La majorité d'entre elles n'occupaient pas d'emploi rémunéré lorsqu'elles avaient de jeunes enfants à la maison. Mais suite à l'adoption de la Loi canadienne sur le divorce de 1968, on vit grimper le nombre de séparations au Québec. Même si elle était attendue, cette loi eut des conséquences économiques importantes pour lesquelles les femmes et la société en général n'étaient pas préparées. Cette instabilité conjugale nouvelle a sans aucun doute modifié radicalement les rapports économiques entre conjoints. L'acquisition d'un revenu d'emploi est devenue pour les femmes une forme d'assurance en cas de rupture. De plus en plus nombreuses sur le marché du travail, l'augmentation de l'apport financier féminin au *revenu familial* est venue remettre en cause, quoique très progressivement, le modèle pourvoyeur/ménagère.

Vers un partage des responsabilités économiques et domestiques entre conjoints

Avant les années 1970, l'idéologie du pourvoyeur principal est encore très prégnante : « Complément ou substitut, le travail féminin conserve sa connotation-prétexte de "contrepoids à l'ennui" ou de salaire d'appoint. L'idée d'une dépendance première et entière envers la famille y est maintenue » (Collectif Clio, 1992 : 423).

Les femmes des années 1960 devaient ainsi avoir accompli « leurs » tâches domestiques avant de penser aller travailler (Barry, 1977 ; Corbeil *et al.*, 1990). Selon Barry (1977 : 50), c'est néanmoins dès les années 1950 que l'on observe une véritable transition vers l'acceptation du travail féminin. Cette période se caractérisa par une accélération marquée des femmes en emploi, à temps partiel d'abord, et par un effort d'ajustement des mentalités entre la réalité empirique du travail des femmes et les idéologies traditionnelles en décalage avec celle-ci (Barry, 1977 ; Dandurand, 1992). En témoignent les premières lois contre la discrimination salariale en emploi fondé sur le sexe au Québec en 1964 (Barry, 1977 : 33). On vit le « problème du travail des femmes » quitter son assise morale vers la fin des années 1960.

La croissance des revenus réels, quoique variable selon les classes sociales, fut très forte dans les années 1950 et 1960. Le choc pétrolier de 1973 marqua cependant le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages. Les familles à pourvoyeur unique ont vu leur situation économique se détériorer grandement (Langlois, 2008 : 204). Durant cette période, les ménages à deux pourvoyeurs ont augmenté de 15 % et la contribution des femmes au revenu du ménage est passée de 25 à 28 % (Vandelac, 1985 : 32)

C'est dans ce contexte qu'au Québec le taux de participation au marché du travail des femmes de 15 ans ou plus est passé d'environ 30 % en 1961, à 37 % en 1971, puis à 47 % en 1981 (Collectif Clio, 1992 : 472 ; Corbeil *et al.*, 1990). Pour les mères de jeunes enfants, qui étaient de plus en plus nombreuses à travailler à l'extérieur du foyer, la décennie 1970 fut ainsi celle du cumul des fonctions. L'apport du conjoint aux tâches domestiques se limitait, pour une large part des ménages, à une « aide d'appoint » (Corbeil *et al.*, 1990).

L'arrêt de croissance des salaires des hommes (Langlois, 2008 : 204) et les changements de mentalité se manifestaient clairement quand on tient compte seulement des femmes mariées dont le pourcentage de participation au marché du travail est passé de 22 % en 1961 à 37 % la décennie suivante (Collectif Clio, 1992 : 472). Soulignons qu'une part importante des femmes travaillaient à temps partiel. L'accès des filles aux études secondaires, puis aux cégeps créés en 1967 semble avoir

eu un effet direct sur leurs possibilités d'emploi, mais aussi sur leurs revenus (*ibid.* : 427, 495). Au moment où se développait l'accès gratuit aux écoles secondaires et aux collèges, mais aussi l'accès des filles aux études jusque-là réservées aux garçons, on a pu observer au Québec une augmentation des femmes mariées sur le marché du travail. Cette conjoncture conduit Renée Dandurand à poser l'hypothèse suivante : « [P]our compenser le "manque à gagner" de ces filles qui auraient dû alors "rapporter" un salaire à la maison ou "se caser" dans le mariage, peut-on penser que des mères décidèrent en plus grand nombre d'aller travailler hors du foyer, afin que leurs filles fassent des études ? » (1988 : 37).

Dans son étude relative à l'impact du double revenu sur les dépenses du ménage, Langlois³⁰ montre l'importance de distinguer les classes sociales dans ce type d'analyse ainsi que les différentes étapes du cycle de vie. Le revenu des femmes aura d'autant plus de répercussions sur les dépenses du ménage que le revenu de leur conjoint est faible (Langlois, 1984 : 225). Dans ces ménages, un deuxième salaire permet de répondre aux besoins de base, d'éviter l'endettement et parfois de faire des économies. Chez les moyens et hauts salariés, on observe qu'un deuxième salaire amène une augmentation significative de l'épargne. Celle-ci variera aussi à l'approche de la retraite, particulièrement au sein des couples à deux revenus (*ibid.* : 227 et 232).

Autour des années 1980, la relation inversée entre le taux de participation des femmes et le revenu de leur conjoint commença à s'affaiblir, révélant du coup le remplacement du modèle du pourvoyeur unique. Le salaire féminin était devenu une contribution essentielle au revenu du ménage et non plus un salaire d'appoint. Il a d'ailleurs permis le ralentissement de la baisse du revenu réel des familles (Kempeneers, 1987 ; Langlois, 2008). Les ménages à deux revenus étaient devenus majoritaires à la fin des années 1980, puisque 29 % des familles biparentales ne comptaient qu'un seul revenu (Collectif Clio, 1992 : 507). Le travail des mères de jeunes enfants s'est accru de manière particulièrement rapide au cours de cette période, passant de 34 % en 1975 à 51 % en 1983 (Kempeneers, 1987 : 60). Ces dernières avaient toutefois des trajectoires professionnelles discontinues et précaires comparativement à celles des hommes (*id.*).

Si le salaire féminin atteignait à peine 50 % du salaire des hommes en 1961, il passa à 61 % en 1986 (Corbeil *et al.*, 1990), pour atteindre 71 % de celui-ci en 2003. Après avoir stagné pendant plus d'une décennie, ce n'est que vers la fin des années 1990, que la hausse des revenus reprit véritablement (Langlois, 2008 : 204).

En 2006, on pouvait observer au Québec que 24 % des femmes avec enfant gagnaient plus que leur conjoint, 36 % contribuaient pour 25 à 50 % du *revenu familial* alors que près de 40 % y contribuaient pour 25 % ou moins (Godbout et St-Cerny, 2008). Soulignons cependant qu'environ 45 % des conjointes gagnant plus que leur conjoint déclaraient un *revenu familial* annuel de moins de 20 000 \$.

L'autonomie des jeunes et l'argent

L'idéologie égalitaire dans la famille s'est accompagnée d'une valorisation de l'utilité des enfants au sein du foyer sans pour autant que celle-ci soit en contradiction avec la

³⁰ Dans cette étude, Langlois dégage deux structures de consommation dans les ménages à deux revenus en lien avec le mode d'occupation résidentiel. L'une, qu'il qualifie de sédentaire, où les conjoints investissent davantage dans la fonction habitation, et l'autre, dont le mode de vie est tourné vers l'extérieur et où l'on consomme davantage pour la mobilité (transport) et les loisirs extérieurs (Langlois, 1984 : 263).

perception de l'enfant comme être affectif (Zelizer, 1985 : 227). L'espace domestique est à présent un lieu de développement de l'autonomie et de la responsabilité individuelle de l'ensemble de ses membres, tant adultes qu'enfants. Dans ce contexte de valorisation à grande échelle de l'individualité, l'argent est devenu pour les jeunes un des moyens d'accroître leur autonomie tant valorisée socialement. Désormais, il ne s'agit plus pour eux de contribuer au pot commun – ce qui serait un frein à leur quête d'épanouissement individuel –, mais plutôt de maximiser leurs ressources personnelles.

La participation des jeunes au marché de l'emploi s'est transformée de manière importante à partir des années 1970 en raison de la prolongation de la scolarisation, du développement du secteur tertiaire et de l'augmentation du travail à temps partiel. Un des phénomènes les plus importants découlant de ces facteurs est, depuis les années 1970, la hausse remarquable du nombre de jeunes Québécois qui combinent les études avec le travail. En 2005, parmi les étudiants, 4 sur 10 étaient sur le marché du travail alors que chez les non-étudiants, 8 jeunes sur 10 travaillaient (ISQ, 2007). Les emplois des jeunes de 15 à 29 ans se trouvent dans le commerce (23 %), la fabrication (15 %), l'hébergement et les services de restauration (11,3 %), les soins de santé et l'assistance sociale (8,8 %) (*ibid.* : 50). En moyenne, en 2005, les jeunes travaillaient 15,6 heures par semaine³¹.

La tendance serait au travail commençant à un âge de plus en plus précoce (Arsenault, 1991). Selon une étude de 2005, un enfant sur quatre de onze ans travaillerait contre rémunération en moyenne trois heures par semaine (Pronovost, 2007). Signe de l'importance accordée aujourd'hui à l'égalité, le Québec n'impose plus d'âge minimal pour travailler depuis 1979³².

Les motivations poussant les jeunes à occuper un emploi, de nos jours, sont nombreuses. Ils travaillent pour se sentir utiles, pour s'occuper, pour payer leurs études, pour alléger le poids financier parental, par valorisation personnelle et sociale, mais plus que tout pour l'expérience, pour leur développement personnel et pour l'atteinte d'une certaine autonomie financière vis-à-vis des parents (Riberdy et Morin : 2002). Selon Roy, c'est cette dernière motivation qui serait la plus importante (2008 : 55).

Sans pour autant être financièrement indépendants, puisqu'ils dépendent néanmoins du soutien économique de leurs parents, les jeunes sont parfois plus autonomes dans leurs dépenses personnelles. Leurs parents s'attendent d'ailleurs généralement à ce que les revenus des jeunes couvrent dès que possible leurs dépenses personnelles réduisant ainsi, un tant soit peu, le montant des transferts. En assumant les frais de leurs dépenses personnelles, les enfants contribuent ainsi indirectement au *revenu familial*.

Grâce à l'argent gagné, les jeunes peuvent donc participer plus largement à la société de consommation. Tel que l'explique Lipovetsky, « les valeurs consuméristes sont massivement intériorisées par les jeunes » (2006 : 216). L'exclusion de la société de consommation par faute d'argent peut mener à un sentiment d'exclusion et confère un

³¹ Il faut noter qu'il s'agit des heures travaillées à l'emploi principal; les emplois secondaires n'ont pas été pris en compte (ISQ, 2007 : 118).

³² Ceci est la conséquence de l'abrogation de la Loi sur les mines relatives aux personnes de moins de dix-huit ans, de l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de sa conformité à l'interdiction de la discrimination par l'âge incluse dans la Charte québécoise des droits et libertés. Le travail des enfants est, par ailleurs, indirectement balisé par la Loi sur l'instruction publique, le Code canadien du travail et les règlements applicables dans divers secteurs de la construction.

statut de pauvreté, comme l'expliquent Gauthier et Mercier : « La consommation étant le mode privilégié d'intégration sociale des sociétés actuelles, ceux qui ne peuvent y participer sont, en quelque sorte, rejetés » (1994 : 23).

L'importance accordée au bien-être matériel et au désir de consommer ressort des enquêtes auprès des jeunes Québécois. Ce serait d'ailleurs une raison non négligeable incitant de nombreux jeunes à prolonger la cohabitation chez leurs parents (Bélanger, 2006)³³. Mais l'idée d'une « jeunesse asservie aux dieux de la consommation » serait néanmoins inexacte, selon Roy (2008 : 67). Beaucoup de jeunes disent dépenser avant tout pour des fins « utilitaires »³⁴. Pour la plupart des jeunes, les études demeurent prioritaires par rapport au travail.

D'une mise en commun des revenus... au partage des dépenses communes

Malheureusement, peu d'études se sont intéressées spécifiquement à la gestion de l'argent au sein des familles dans les dernières décennies au Québec. Renée Dandurand publiait une étude en 1988 sur le vécu des femmes mariées et divorcées dans les années 1960 et 1970. Une majorité d'entre elles administraient une partie du *revenu familial*, mais n'avaient pas pour autant une part des ressources réservées pour leurs dépenses personnelles. La contrepartie de la « sécurité financière » procurée par un mari était souvent la dépendance à l'égard de celui-ci.

Au début des années 1980, les femmes au foyer constituaient un peu plus de 50 % de la population féminine. L'étude de Therrien et Coulombe réalisée en 1984 auprès de centaines d'entre elles montrait que les deux tiers pouvaient compter sur une part du revenu de leur conjoint pour leurs dépenses personnelles, qu'elles avaient accès à un compte conjoint et participaient conjointement à l'administration du budget. L'argent pour leurs dépenses, mais aussi l'accès réel des femmes au revenu du ménage n'était pas tant liée au niveau du revenu du ménage, mais bien davantage au climat familial, à la mentalité voire au bon vouloir de leur mari. Près de 20 % d'entre elles disaient devoir rendre des comptes sur l'utilisation de ce montant, cependant (Therrien et Coulombe, 1984: 53). Ces auteures (*ibid.* : 48) écrivaient à ce propos :

La dépendance financière au sein de la famille implique donc aussi une place à part dans la société. Les mentalités aidant, la société perpétue cet état de dépendance. Ainsi l'on exigera la signature du conjoint lors d'une transaction financière, même si la femme a atteint une autonomie personnelle à l'intérieur du couple. Les entreprises commerciales incitent fortement les femmes à utiliser le crédit du mari plutôt que d'établir une cote en leur propre nom. En d'autres termes, les femmes au foyer n'ont pas de crédit et peuvent difficilement effectuer des transactions en leur nom personnel.

L'usage d'un budget détaillé et intensif dans certains couples est apparu comme un moyen pour de nombreuses femmes de contrôler les dépenses, notamment celles de leur conjoint (Collavechia, 2008). Si l'utilisation de comptes conjoints fut perçue

³³ Il faut cependant rappeler que le prolongement de la cohabitation s'inscrit également dans le contexte de la prolongation des études ainsi que dans celui de la difficulté actuelle de l'insertion professionnelle et de la précarisation des conditions de travail (Charbonneau, 2004 : 36).

³⁴ Dans la dernière décennie, l'utilisation du crédit – et les dettes qui lui sont associées – a beaucoup augmenté chez les jeunes. Une étude menée en 2004 au Québec auprès de centaines de jeunes révèle que 75 % d'entre eux auraient une dette. Il s'agit le plus souvent d'une dette d'études ou d'un solde impayé sur une carte de crédit (Lachance *et al.*, 2005).

comme une pratique très égalitaire, dès les années 1970 et 1980, ce mode de gestion fut l'objet de critiques car il perpétuait, disait-on, le contrôle des hommes sur les finances du ménage comme autrefois (Kenney, 2006). L'autonomie financière des femmes devait dorénavant se traduire dans les modes de gestion de sorte qu'on incita aussi ces dernières à conserver leurs gains séparément.

À l'heure actuelle, on recense au Québec une grande variété de modes de gestion de l'argent au sein des couples, allant de l'allocation versée à la conjointe, à la mise en commun des revenus, à une gestion totalement indépendante entre conjoints³⁵. Ces modes de gestion se modifient parfois au cours de la vie conjugale en lien avec l'arrivée des enfants, la perte d'emploi d'un des conjoints, l'achat d'une maison, etc. Certains couples mettent en commun leurs revenus et partagent ainsi les dépenses du ménage indépendamment des écarts de salaires entre les conjoints. D'autres optent plutôt pour une logique de partage des dépenses communes, en deux parts égales ou au prorata des revenus et conservent respectivement l'excédent de leurs salaires pour leurs dépenses personnelles et l'épargne à long terme (Belleau, 2008).

Enfin, quelques études récentes soulignent que chez les jeunes couples d'aujourd'hui, la gestion séparée ou partiellement indépendante des revenus de chacun croît en popularité (Ashby et Burgoyne, 2008 ; Burgoyne *et al.*, 2006). Cette nouvelle manière de faire n'est pas nécessairement synonyme d'un engagement moindre des jeunes couples comme certains l'ont prétendu³⁶. Elle répond très souvent aux idéaux d'égalité et d'autonomie des couples contemporains (Ashby et Burgoyne, 2008). Lorsque les avoirs des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de *revenu familial* ? Ce concept ne porte-t-il pas l'idée d'une mise en commun des revenus, d'une redistribution équitable de ceux-ci entre les membres de la famille et de dépenses communes ?

Au Québec, l'accessibilité et le montant des aides financières accordées en vertu des mesures fiscales sont déterminés, règle générale, à l'aune du *revenu familial*, soit par l'addition des revenus des deux conjoints³⁷. Ainsi, bien que l'impôt sur le revenu soit individualisé comme au Canada, l'aide aux familles est généralement fondée sur le *revenu familial*. Qui plus est, la presque totalité des programmes de soutien économique aux familles passe désormais par la fiscalité. Il en résulte que la prise en compte du *revenu familial* modifie la contribution à l'impôt de chacun des conjoints. Par exemple, un conjoint peut être déclaré « à charge » afin de permettre à l'autre d'avoir un crédit réduisant l'impôt qu'il devra verser. Dans un système strictement individualisé, c'est la personne sans revenu qui aurait obtenu un crédit remboursable ou une allocation (CFE, 2008).

Au cours des deux dernières décennies, le Québec a utilisé de manière accrue le régime fiscal pour soutenir financièrement les familles. La mesure dit de soutien aux enfants illustre cette fiscalisation des aides à la famille, car il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable pour le soutien d'enfant plutôt qu'un programme d'allocation familiale.

³⁵ Plusieurs auteurs ont tenté de catégoriser les divers modes de gestion. La typologie de Jan Pahl est certes la plus connue et celle qui a le plus suscité de critiques également, mais elle n'est pas la seule. Voir Roy (2005) et Belleau (2008).

³⁶ Pour une recension, voir Kenney (2006).

³⁷ Selon le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) : « En octroyant l'aide en fonction des revenus familiaux par la fiscalité, nos systèmes fiscaux se différencient de ceux de nombreux États dont le régime d'imposition est aussi basé sur l'individu, mais où le fait familial est soutenu par des allocations universelles, non imposables et non établies en fonction des revenus familiaux » (2008 : 43).

Sur la scène fédérale, l'État distribue des prestations aux aînés et pour les enfants (et non aux familles) dans l'objectif explicite de réduire la pauvreté de ces derniers. La prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE), loin d'être universelle, exclut les familles ayant un revenu au-delà d'un certain seuil. À la PFCE s'ajoute également une prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) qui est quant à elle imposable, ce qui en limite les retombées sur l'un ou l'autre des conjoints vivant dans un ménage ayant un certain *revenu familial*. Mais au-delà de cette tendance à la fiscalisation, c'est le remplacement de l'universalité de certains programmes par des mesures ciblées dont les montants décroissent rapidement en fonction du *revenu familial* qui peut être remis en question compte tenu de l'autonomisation croissante de la gestion de l'argent des divers membres des familles (CFE, 2008 : 45)³⁸.

Enfin, soulignons qu'aujourd'hui, comme autrefois, il peut y avoir des niveaux de vie différents au sein d'un même couple en raison des rôles distincts assumés par les hommes et les femmes, des écarts structurels de salaires entre ceux-ci et du mode de gestion privilégié. Les études portant sur les dépenses des ménages montrent quant à elles un rapport différencié à la consommation entre hommes et femmes. En effet, l'augmentation du revenu des conjointes est associée généralement à une hausse des dépenses liées au soin des enfants alors que l'augmentation du revenu des conjoints stimule les dépenses de transport courant (Phipps et Burton, 1998). En somme, et comme le montrent d'autres études, l'apport relatif des conjoints au *revenu familial* n'est pas sans influence sur la structure des dépenses et sa répartition au sein du ménage (Lefebvre, 2003 ; Langlois, 2008).

En résumé, sur le plan des apports économiques ayant caractérisé cette dernière période, le *revenu familial* s'est concentré autour des revenus des conjoints, excluant ceux des enfants. Ces derniers sont désormais perçus comme un coût malgré le fait qu'ils contribuent indirectement au revenu du ménage lorsqu'ils assument certaines dépenses personnelles. Comme le reflètent les modes de gestion de plus en plus séparés, le *revenu familial*, tant du point de vue des sources financières qui le constitue que de la consommation, apparaît désormais plus fragmenté que jamais.

Conclusion

Tout au long de ce parcours historique, nous avons identifié trois formes de *revenu familial* qui mettent en évidence la manière dont se sont grandement modifiés les deux aspects de ce concept que sont l'*unité économique* et l'*unité de consommation*.

La première forme, le *revenu familial multigénérationnel*, s'inscrivait dans le contexte d'une société où les revenus étaient très bas et où la consommation des ménages nécessitait la contribution financière de tous pour combler les seuls besoins fondamentaux des familles. Dans cette économie salariale familiale, la société, mais aussi l'institution familiale hiérarchisaient fortement l'accès, le contrôle et la gestion de l'argent en fonction des sexes et des âges.

La seconde forme identifiée est le *revenu familial à pourvoyeur unique* aussi très fortement marquée par l'idéologie conservatrice des rôles sexués. Par les allocations

³⁸ Dans l'idée d'encourager l'autonomie financière des femmes notamment, la plupart des pays scandinaves ont d'ailleurs développé une fiscalité basée uniquement sur l'individu qui s'accompagne de mesures sociales visant à compenser les coûts liés aux charges familiales (CFE, 2008 : 48).

familiales (mesure universelle), l'État vint « officiellement » compenser l'absence d'un apport économique des femmes et des enfants avec l'obligation scolaire qui y était liée. Paradoxalement, cette contribution publique à l'économie domestique, si minime soit-elle, a permis aux mères et aux jeunes d'acquérir un peu d'autonomie financière au sein des ménages. Par les jeux de langage (argent de poche, revenus d'appoint, etc.), on en vint cependant à ignorer leurs contributions respectives, qu'il s'agisse de travail rémunéré ou non. Ce qui changea entre 1945 et 1970 est non seulement la composition du *revenu familial* (apport de l'État, du salaire des femmes mariées et recul de la contribution des enfants), mais aussi la gestion des revenus et l'individualisation de la consommation des femmes et des jeunes. Les prérogatives masculines sur le *revenu familial* furent progressivement ébranlées au profit d'un accès et d'un contrôle de l'argent domestique un peu plus partagé entre conjoints.

Enfin, la troisième forme de *revenu familial*, soit le *revenu conjugal individualisé*, s'est développée avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et les réformes du droit (divorce, régimes matrimoniaux, etc.). Depuis la fin des années 1960, l'État, le droit et les mœurs ont altéré radicalement le lien fort qui existait autrefois entre la vie conjugale et l'interdépendance économique des membres de la famille, sur lequel reposait l'idée du *revenu familial*, mais aussi en partie, celle du mariage. Dans la majorité des ménages d'aujourd'hui, la plupart des individus ont un accès direct et un certain contrôle sur une somme d'argent, qu'il s'agisse d'un salaire personnel ou, pour les plus jeunes, d'une allocation accordée par les parents. Ces revenus, même s'ils sont inégaux, ne sont pas pour autant mis en commun et redistribués de manière égalitaire. Au regard des dépenses personnelles, les membres de la famille sont de plus en plus autonomes, voire indépendants les uns des autres. Reflétant ces nouvelles dynamiques familiales, les modes de gestion se sont diversifiés grandement et la gestion séparée semble devenir plus fréquente chez les jeunes couples, mariés ou non.

Dans les trois formes identifiées ici, on constate que la notion de *revenu familial* n'a jamais réellement incarné les idées qu'elle véhicule, à savoir la mise en commun de l'ensemble des revenus et la redistribution plus ou moins égalitaire de ceux-ci entre les membres du ménage. Par le flou conceptuel qu'il suppose, le *revenu familial* apparaît en fin d'analyse davantage comme un concept vague et fallacieux permettant de masquer des inégalités, des rapports de pouvoir, etc. au sein des familles et de la société en général.

En décomposant la notion de revenu familial, l'analyse historique permet enfin de mettre en lumière un important paradoxe. Alors que jadis l'État intervenait peu dans la réduction des inégalités sociales et rarement directement dans l'univers familial, la sécurité économique des individus devait être assurée par la famille et les proches. La protection accordée par l'État et les œuvres charitables s'appuyait sur la solidarité économique des conjoints, solidarité qui était inscrite dans les lois du mariage. En garantissant un minimum vital à chacun, les paiements de transfert de l'État ont réduit la dépendance économique des individus à leur entourage. Les changements structurels survenus au cours du siècle tels que l'augmentation des revenus (incluant les paiements de transfert) et du niveau de vie, les changements de lois (divorce, régimes matrimoniaux, etc.), la réduction du nombre d'enfants par famille, la fragilisation des unions conjugales ont modifié radicalement les relations financières entre conjoints. Au fil du temps, le droit, social et privé, a reconnu de plus en plus l'égalité, l'autonomie et l'indépendance des conjoints (Mossman, 1986). Cette tendance à mettre l'accent sur l'individu plutôt que sur la famille et les liens d'interdépendances qu'elle suppose est certes en phase avec l'idéal des relations conjugales dans le contexte de la modernité. Mais ne met-elle pas en contradiction une autre tendance, celle de certaines mesures sociales et fiscales qui supposent, voire qui imposent encore

aujourd'hui dans les situations de pauvreté, une prise en charge par le conjoint ou la conjointe ? En effet, on peut s'étonner du fait que la pauvreté au Canada et les mesures d'aide déployées par l'État évaluent encore le niveau de vie des individus à l'aune du *revenu familial*. Les études dans ce domaine posent généralement à priori, sans l'avoir vérifié, que l'unité familiale sort les individus et les femmes particulièrement de la pauvreté³⁹ puisque ces dernières sont plus nombreuses que les hommes à recevoir un faible revenu mais moins nombreuses qu'eux à figurer dans les statistiques des personnes pauvres.

La prise en compte du revenu familial pour évaluer le niveau de vie des individus semble encore aujourd'hui renvoyer à la structure hiérarchique et holiste de la famille, soit celle qui de deux ne fait qu'un. Or elle était autrefois à la fois hiérarchique et pérenne alors qu'aujourd'hui on la dit égalitaire, mais incertaine. Ces deux premières caractéristiques ont sans doute permis de croire à l'existence du *revenu familial*. Le modèle normatif du mariage et de la solidarité économique entre conjoints s'est pourtant grandement modifié quand on pense à la multiplication des unions successives, des ménages recomposés ou à l'augmentation des unions libres qui évoluent en dehors des cadres légaux. Désormais, les couples à double pourvoyeur, mariés ou non, fonctionnent de plus en plus souvent sur la base de l'indépendance financière de chacun qui conduit ces derniers à partager les dépenses ordinaires de la vie quotidienne (nourriture, loyer, etc.), mais à conserver individuellement leurs revenus. La logique qui prévaut chez un nombre croissant de couples n'est plus celle d'une mise en commun des revenus, que tente de traduire la notion de *revenu familial*, mais bien celle d'un partage des frais quotidiens.

Ainsi, en s'appuyant sur le revenu familial, l'État non seulement sous-estime la pauvreté réelle vécue par un nombre croissant d'individus qui vivent dans une *unité familiale*, mais il contribue à la maintenir et à la masquer. Que l'on pense aux ménages recomposés où chacun conserve des obligations d'une union précédente, mais aussi aux jeunes ménages animés par des valeurs d'autonomie, d'indépendance et d'égalité, les revenus de chacun, dans ces cas, ne sont souvent jamais cumulés et rendus accessibles aux deux conjoints. La littérature scientifique récente est éloquent à ce propos (Belleau et Henchoz, 2008 ; Stocks *et al.*, 2007). En effet, on retrouve au sein d'un même ménage des niveaux de vie distincts entre les conjoints que les dynamiques intrafamiliales ne parviennent pas toujours à niveler (Belleau et Proulx, 2010).

En somme, tous ces constats plaident en faveur d'un changement radical d'orientation dans les lois et programmes sociaux. Pour véritablement refléter la situation économique des personnes défavorisées, ne vaudrait-il pas mieux mettre au rancart la notion de *revenu familial* pour tenir compte des salaires individuels, mais aussi de la charge familiale de chacun ? Si les enfants ne peuvent être totalement individualisés, en raison des soins qu'ils requièrent de leurs parents, il serait impératif qu'ils soient pris en compte dans ces calculs.

³⁹ Voir à ce sujet notamment Fleury D. et Fortin M. (2006) et Crespo S. (2008).

BIBLIOGRAPHIE

- Arsenault, M. 1991. « La semaine de 60 heures », *L'actualité*, vol. 16, no 2, février, p. 60-64.
- Ashby, K. J. et C. B. Burgoyne. 2008. « Separate financial entities? Beyond categories of money management », *Journal of Socio-Economics*, no 37, p. 458-480.
- Attias-Donfut, C. 1991. *Génération et âges de la vie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- Baillargeon, D. 1993. *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Remue-Ménage.
- Baillargeon, D. 1996. « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique », *Lien social et Politiques*, no 36, p. 21-32.
- Barry, F. 1977. *Le travail de la femme au Québec : l'évolution de 1940 à 1970*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- Bélanger, M. 2006. *La construction de l'individualité chez les jeunes adultes québécois continuant à habiter au domicile familial*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Belleau, H. 2008. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs. Les comptes conjugaux des ménages Québécois », dans *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, sous la dir. de H. Belleau et C. Henchoz, Paris, L'Harmattan, p.113-148.
- Belleau, H. et C. Henchoz (dir.). 2008. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris, L'Harmattan.
- Belleau, H. et R. Proulx. 2010. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : le revenu familial remis en question. », *Recherches familiales*, no 7, p. 85-101.
- Bouchard, G. 1988. « Co-Intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 2-3, p. 283-310.
- Bradbury, B. 1995. *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal.
- Brouillette, L., C. Felteau, P. Lefebvre et A. Pelletier. 1990. « L'évolution de la situation économique des familles avec enfants au Canada et au Québec depuis 15 ans », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, no 2, p. 241-272.
- Bullen, J. 1992. « Hidden workers: child labour and the family economy in late nineteenth-century urban Ontario », dans *Canadian family history : selected readings*, sous la dir. de B. Bradbury, p. 199-217.
- Burgoyne, C. B., V. Clarke, J. Reibstein et A. Edmunds. 2006. « "All my worldly goods I share with you"? Managing money at the transition to heterosexual marriage », *The Sociological Review*, vol. 54, no 4, p.619-637.
- Burgoyne, C.-B. et A. Lewis. 1994. « Distributive Justice in Marriage: Equality or Equity? », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, vol. 4, no 2, p. 101-114.

Charbonneau, J. 2004. « Valeurs transmises. Valeurs héritées », dans *Les valeurs des jeunes*, sous la dir. de G. Pronovost et C. Royer, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, p. 31-47.

Charland, J.-P. et M. Désautels. 1992. *Système technique et bonheur domestique. Rémunération, consommation et pauvreté au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Collavechia, S. 2008. « "Doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale », dans *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, sous la dir. de H. Belleau et C. Henchoz, Paris, L'Harmattan, p. 183-218.

Collectif Clio, M. Dumont, M. Jean, M. Lavigne et J. Stoddart. 1992. *L'histoire des femmes au Québec*, Montréal, Le Jour.

Collin, J.-P. 1996. *La ligue ouvrière catholique canadienne, 1938-1954*, Montréal, Boréal.

Comtois, R. 1964. *Traité théorique et pratique de la communauté de biens*, Montréal, Le recueil de droit et de jurisprudence.

Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). 2008. *Famille et fiscalité en 26 questions*, Québec.

Corbeil, C., F. Descarries, C. Gill et C. Séguin. 1990. « Des femmes, du travail et des enfants : des vies dédoublées », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, no 2, p. 99-115.

Crespo S. 2008. *Pauvres par le revenu de travail ? Le rôle du marché, de l'État et de la famille*, Québec, Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'emploi et la protection sociale (GIREPS).

Dandurand, R.B. 1992. « Le couple : les transformations de la conjugalité », *Familles d'aujourd'hui*, sous la dir. de D. Lemieux, Québec, Institut Québécois de Recherche sur la culture, p.23-41.

Dandurand, R. B. 1988. *Le mariage en question. Un essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture.

Dauphin, R. 2002. *La croissance de l'économie du Québec au XX^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Delphy, C. 2002 (1998). *L'ennemi principal, vol. 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

Dickinson, J. A. et B. Young. 2009. *Brève histoire socio-économique du Québec*, 4^e édition, Québec, Septentrion.

Émond, M. 1995. « Il était une fois le crédit... », *Changements*, no de juin.

Fahrni, M. 2005. *Household Politics. Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto-Buffalo-Londres, University of Toronto Press, « Studies in Gender and History ».

Fleury D. et M. Fortin. 2006. *Lorsque travailler ne permet pas d'échapper à la pauvreté : une analyse de la situation des travailleurs pauvres au Canada*, Ressources humaines et Développement social Canada, Document de recherche.

Fortin A. 1987. « La famille ouvrière d'autrefois », *Recherches sociographiques*, vol. 28, no 2-3, p. 273-294.

- Fortin, G. 1964. « Socio-cultural Changes in an Agricultural Parish », dans *French-Canadian Society*, sous la dir. de M. Rioux et Y. Martin, Toronto, McClelland and Stewart, p. 86-105.
- Garigue, P. 1970. *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Gauthier, A. 1985. « État-mari, État-papa. Les politiques sociales et le travail domestique », dans *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*, sous la dir. de L. Vandelac, D. Bélisle, A. Gauthier et Y. Pinard, Montréal, Saint-Martin, p. 257-311.
- Gauthier, M. et L. Mercier. 1994. *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Godbout, L. et S. St-Cerny. 2008. *Le Québec, un paradis pour les familles ? Regards sur la famille et la fiscalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Grant, M. et R. Rose. 1985. « L'encadrement du travail à domicile au Québec », *Relations industrielles*, vol. 40, no 3, p. 473-494.
- Henripin, J. et Y. Martin. 1991. *La population du Québec d'hier à demain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2007. *Travail et rémunération. Réalités des jeunes sur le marché du travail en 2005*, Québec.
- Jean, D. 1989. « Le recul du travail des enfants au Québec entre 1940 et 1960 : une explication des conflits entre les familles pauvres et l'État providence », *Labour / Le Travail*, vol. 24, p. 91-129.
- Joyal, R. 1999. *Les enfants, la société et l'État au Québec*, Québec, Hurtubise.
- Joyal, R. 1987. « La famille entre l'éclatement et le renouveau. La réponse du législateur », dans *Couples et parents des années quatre-vingt. Un aperçu des nouvelles tendances familiales*, sous la dir. de R. B. Dandurand, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 147-162.
- Kempeneers, M. 1987. *Femmes et mouvements du travail : pour un élargissement de l'analyse démographique de l'activité salariée et de l'activité maternelle des femmes*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.
- Kenney, C. T. 2006. « The power of the purse. Allocative systems and inequality in couple households », *Gender and Society*, vol. 20, no 3, p. 354-381.
- Lachance, M. J., P. Beaudoin et J. Robitaille. 2005. « Les jeunes adultes québécois et le crédit », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, [En ligne]. [id.erudit.org/iderudit/010918ar] (Consulté en septembre 2011).
- Langlois, S. 2008. « Budgets de famille et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle », *Les Cahiers des dix*, no.62, p. 195-231.
- Langlois, S. 1990. « L'avènement de la société de consommation : un tournant dans l'histoire de la famille », dans *Familles d'hier et d'aujourd'hui*, sous la dir. de D. Lemieux, Québec, Musée de la civilisation, p. 89-113.
- Langlois, S. 1990. « Revenus personnels et familiaux », s *La société québécoise en tendances 1960-1990*, sous la dir. de S. Langlois, Québec, Institut Québécois de Recherche sur la culture, p.431-442.

Langlois, S. 1984. « L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages », *Recherches sociographiques*, vol.25, no.2, p.211-265.

Lapierre-Adamcyk, É., C. Le Bourdais et N. Marcil-Gratton. 1996. « Familles d'aujourd'hui. Forces et faiblesses de la statistique officielle », dans *Ménages, familles, parentèles et solidarité dans les populations méditerranéennes*, Actes du Séminaire international d'Aranjuez (1994) de l'Association internationale des démographes de langue française, Paris, Presses universitaires de France, p. 77-85.

Lavigne, M. et J. Stoddart. 1983. « Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940 », dans *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, sous la dir. de M. Lavigne et Y. Pinard, Montréal, Boréal Express, p.307-335.

Lefebvre, P. 2003. *Les familles font-elle les mêmes dépenses de consommation lorsqu'elles ont un fils ou une fille ? Une réponse tirée des enquêtes sur les dépenses des ménages de 1997 et de 1998*, communication présentée aux Journées du CIRPÉE (17-18 octobre 2003).

Lemieux, D. et L. Mercier. 1989. *Les femmes au tournant du siècle : 1880-1940. Âges de la vie, maternité et quotidien*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Lépine, S.1990. « L'État et les allocations familiales, une politique qui n'a jamais vraiment démarré », *Recherches féministes*, vol.3, no.1, p. 65-82.

Lesemann, F. et M. D'Amours. 2006. *Vieillesse au travail, emplois et retraites*, Montréal, Saint-Martin.

Lévesque, A. 1995. *Résistance et transgression. Études en histoire des femmes au Québec*, Montréal, Remue-ménage.

Linteau, P.-A., R. Durocher et J.-C. Robert. 1989. *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal.

Lipovetsky, G. 2006. *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*, Paris, Gallimard.

Marshall, D. 1998. *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Mossman, M. J. 1986. *Le droit de la famille et l'aide sociale au Canada*, coll. « Le Droit de la famille et le droit social au Canada », Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada.

Montigny, E.-A. (1997). « Vieillesse et indigence. À propos des prémisses des historiens de la vieillesse au Canada », *Lien social et Politiques*, no 38, p. 21-29.

Phipps, S. A. et P. S. Burton. 1998. « What's Mine is Yours? The influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, vol. 65, p. 599-613.

Piché, L. 2003. *Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Pronovost, G. 2007. *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Riberdy, H. et C. Morin. 2002. « Caractéristiques socioculturelles et situation financière des jeunes » dans *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 2, p. 65-76.

- Roy, D. 2005. « "Tout ce qui est à toi est à moi ?" Mise en commune des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, vol. 45, p. 41-52.
- Roy, J. 2008. *Entre la classe et les Mcjobs. Portrait d'une génération de cégépiens*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Saint-Pierre, M.-H. et R. B. Dandurand. 2000. *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise*, Montréal, INRS – Culture et Société.
- Stocks, J., C. Diaz et B. Hallerod. 2007. *Modern couples sharing money, sharing life*, New York, Palgrave Macmillan.
- Strong-Boag, V. J. 1988. *The new day recalled: Lives of girls and women in English Canada, 1919-1939*, Markham, Penguin Books.
- Sutherland, N. 1997. *Growing Up: Childhood in English Canada from the Great War to the age of television*, Toronto, University of Toronto Press.
- Tahon, M.-B. 1995. *La famille désinstituée*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Taschereau, S. 2009. « Plutôt "s'endetter sur l'honneur". Le débat sur la loi Lacombe (1900-1903) et les origines de la société de consommation au Québec », *Histoire sociale/Social history*, vol. 42, no 84, p. 389-422.
- Taschereau, S. 1993. « L'arme favorite de l'épicier indépendant : éléments d'une histoire sociale du crédit (Montréal, 1920-1940) », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 4, no 1, p. 265-292.
- Therrien, R. et L. Coulombe-Joly. 1984. *Rapport de l'AFÉAS sur la situation des femmes au foyer*, Montréal, Boréal Express.
- Thivierge, N. 1983. « L'enseignement ménager, 1880-1970 », dans *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, sous la dir. de N. F. Eid et M. Dumont, Montréal, Boréal Express, « Études d'histoire du Québec », p. 119-142.
- Tremblay, M.-A. et G. Fortin. 1964. *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec. Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Vaillancourt, Y. 1988. *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Vandelac, L. 1985. « Problématique, ce travail domestique », dans *Du travail et de l'amour*, sous la dir. de L.Vandelac, D. Bélisle, A. Gauthier et Y. Pinard, Montréal, Saint-Martin, p. 23-68.
- Young, M. 1952. « Distribution of Income within the Family », *The British Journal of Sociology*, vol. 3, no 4, p. 305-321.
- Zelizer, V. 1985. *Pricing the Priceless Child: The Changing Social Value of Children*, New York, Basic Books.
- Zelizer, V. A. 2005 (1994). *La signification sociale de l'argent*, trad. Christian Cler, Paris, Seuil.